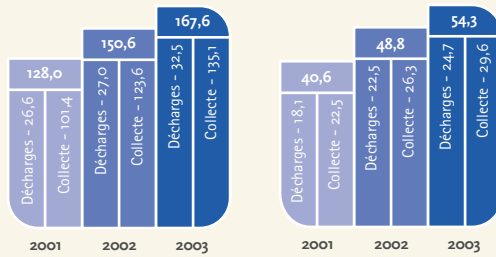




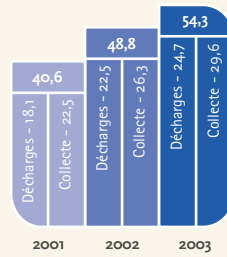
# Notre modèle de réussite - l'amélioration continue

Rapport annuel 2003 du Fonds de revenu BFI Canada

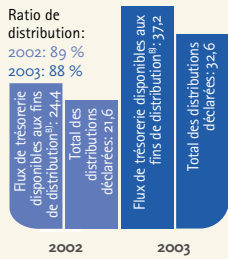
# Points saillants des résultats financiers et d'exploitation 2003



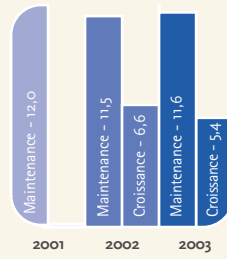
PRODUITS<sup>(2)</sup>  
(en millions)



BAIIA<sup>(A)</sup> (2)  
(en millions)



DISTRIBUIONS<sup>(3)</sup>  
(en millions)

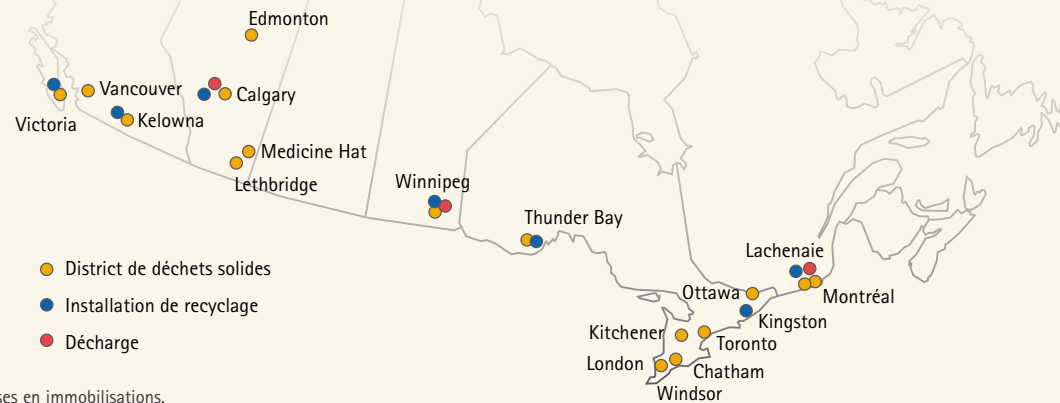


DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS<sup>(4)</sup>  
(en millions)

La croissance continue du Fonds de revenu BFI Canada (« BFI Canada » ou le « Fonds ») au cours de l'exercice 2003 a contribué à la performance financière solide de l'exercice. Notre volonté d'amélioration continue nous a permis d'enregistrer les succès suivants :

- Les produits d'exploitation et le BAIIA<sup>(A)</sup> ont chacun augmenté de 11,3 % par rapport à l'exercice terminé le 31 décembre 2002. Ces remarquables résultats sont attribuables en grande partie à la solidité de nos activités essentielles, aux nouveaux contrats que nous avons décrochés et à nos acquisitions stratégiques.
- Les excellents résultats de BFI Canada, s'ajoutant à la croissance régulière des flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution<sup>(B)</sup>, nous ont permis de rehausser de 6,25 % les distributions à un taux annualisé de 1,275 \$ par part de fiducie en août 2003.
- Globalement, les distributions déclarées ont totalisé 32,6 millions de dollars, ce qui correspond à un ratio de distribution de 88 % des flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution<sup>(B)</sup>.

- BFI Canada a réalisé deux acquisitions complémentaires stratégiques sur les marchés de Vancouver et Calgary, qui ont toutes deux profité immédiatement aux flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution<sup>(B)</sup> en conformité avec notre objectif de croissance par des acquisitions stratégiques.
- En février 2003, BFI Canada a obtenu un contrat d'exploitation de la décharge régionale de Lethbridge au nom de la ville de Lethbridge (Alberta) en attendant qu'une demande officielle de proposition soit réglée. En décembre 2003, BFI Canada a commencé l'exploitation de la décharge régionale de Lethbridge conformément à un contrat à long terme d'une durée initiale de cinq ans avec possibilité de prorogation de deux ans.
- En février 2004, BFI Canada a obtenu un permis d'agrandissement de la décharge de Lachenaie, qui dessert le marché de Montréal. Cette victoire récompense les efforts et le dévouement d'une grande équipe, et repose sur les antécédents exceptionnels de BFI Canada en matière d'environnement et sur sa performance opérationnelle vigoureuse.



(A, B) Les définitions de ces termes se trouvent aux pages 40 et 41 de ce rapport.

(4) Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001, ce montant représente le total des dépenses en immobilisations.



« Boots travaille chez nous depuis 1972, et il a toujours recherché la perfection, que ce soit dans son camion ou sur son itinéraire. » Le soin méticuleux que nous portons à nos outils et à nos clients est un élément majeur de la culture d'amélioration continue de BFI Canada.

## Le camionneur de BFI Canada « Boots » Waugh au volant de son nouveau camion

Lorsque le camionneur du district de Thunder Bay, James « Boots » Waugh, a appris qu'on allait lui attribuer un nouveau camion, il a voulu être le seul à le conduire. Boots est un perfectionniste; il se donne beaucoup de mal pour que son véhicule fonctionne impeccablement. Il a même insisté pour aller le chercher à Toronto et le ramener à Thunder Bay.

À la fin de son service, Boots prit l'avion pour Toronto, où l'attendait son camion à chargement frontal flambant neuf. Il prit ensuite la route pour Thunder Bay où il arriva, après avoir fait quelques pauses, un dimanche d'une longue fin de semaine.

« Bien que le lundi ait été un jour de repos, Boots est quand même allé voir le camion pour s'assurer que tout était en ordre, raconte Tammy Holtzman, Directrice de district à Thunder Bay. Boots travaille chez nous depuis 1972, et il a toujours recherché la perfection, que ce soit dans son camion ou sur son itinéraire. »

Le soin méticuleux que nous portons à nos outils et à nos clients est un élément majeur de la culture d'amélioration continue de BFI Canada.

## Notre modèle de réussite- l'amélioration continue

On a beaucoup parlé de l'amélioration continue et des mécanismes dont disposent les entreprises pour la mettre en œuvre dans leurs activités essentielles. Chez BFI Canada, ce ne sont pas que des paroles en l'air. C'est un principe que nous appliquons au quotidien et sans exception à toutes nos activités afin que nos clients bénéficient toujours du meilleur service possible.

Chez BFI Canada, nous ne nous contenterons jamais du minimum – nous visons toujours plus haut et de toujours faire mieux en relevant sans cesse les objectifs de

l'entreprise- même quand nous avons déjà atteints nos cibles. Que ce soit au niveau des camionneurs ou des répartiteurs, des cadres, des représentants du service à la clientèle ou du personnel de vente ou d'administration, notre but est de surpasser systématiquement les attentes du client.

Tel est le modèle de réussite que nous avons choisi, et que nous entendons bien appliquer à la lettre.

## BFI Canada aperçu

### Collecte

BFI Canada offre des services de collecte de déchets solides non dangereux à plus de 40 000 clients commerciaux et industriels sur 18 marchés à travers le Canada. La majorité des clients ont des contrats de trois à cinq ans, ce qui assure à l'entreprise des revenus réguliers. Les itinéraires de BFI Canada visent une productivité maximale et leur gestion active garantit une pleine optimisation de la productivité, et le tout se traduit par un rendement accru du capital. L'objectif premier d'amélioration continue de BFI Canada passe par l'application des meilleures pratiques dans ses activités de collecte des déchets. La technologie est un élément indispensable à notre réussite. Aussi, BFI Canada veille constamment à ce que ses employés disposent des outils et de la formation nécessaires pour bien travailler.

### Élimination

#### DÉCHARGES

BFI Canada possède et exploite trois décharges desservant les communautés urbaines de Montréal, Calgary et Winnipeg, et exploite une quatrième décharge municipale desservant la ville de Lethbridge. La propriété des décharges est un élément fondamental de la stratégie commerciale de BFI Canada, puisque cela lui permet d'intégrer ou d'internaliser verticalement ses activités.

L'internalisation confère à BFI Canada un véritable avantage, en donnant aux différentes exploitations davantage de souplesse dans les décisions de fonctionnement et de gestion.

BFI Canada possède et exploite en outre une centrale de transformation des gaz d'enfouissement et électricité à son site de Lachenaie. L'électricité ainsi produite est ensuite revendue au réseau électrique d'Hydro-Québec.

#### CENTRES DE TRI

BFI Canada exploite des centres de tri sur sept marchés à travers le Canada. Ces centres de tri reçoivent toutes sortes de matières recyclables, notamment carton, verre, contenants en plastique, papier de bureau et vieux journaux. Les matières recyclables proviennent de clients industriels, commerciaux et municipaux.

#### POSTES DE TRANSBORDÈMENT

BFI Canada possède et exploite deux postes de transbordement. Ces installations reçoivent des déchets solides non dangereux acheminés par des camions de collecte locale et transfèrent de grandes quantités de déchets vers nos décharges ou nos centres de tri.



#### PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

Le Fonds de revenu BFI Canada est une fiducie à vocation restreinte et à capital variable constituée aux termes des lois de l'Ontario. Le Fonds exerce ses activités par l'intermédiaire de ses filiales en propriété exclusive BFI Canada Inc., BFI Usine de Triage Lachenaie Ltée et Entreprise Sanitaire F.A. Ltée. BFI Canada, une des plus importantes sociétés de services complets de gestion des déchets solides non dangereux au Canada, offre des services de collecte et de mise en décharge de déchets solides à des clients municipaux, commerciaux, industriels et résidentiels partout au Canada.

BFI Canada offre des services de collecte de déchets solides sur 18 marchés, possède et exploite trois sites d'enfouissement, deux postes de transbordement, sept installations de collecte et récupération des matières et une centrale de transformation des gaz

d'enfouissement en électricité. BFI Canada exploite également un site d'enfouissement pour le compte d'une municipalité.

Toujours soucieuse de l'écologie, BFI Canada respecte les normes d'exploitation les plus élevées et a adopté des mesures innovatrices pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Les activités de BFI Canada excluent la gestion, la collecte ou l'élimination de déchets liquides ou dangereux.

Le premier appel public à l'épargne des parts de fiducie du Fonds a été clos le 25 avril 2002. Les parts du Fonds sont cotées à la Bourse de Toronto sous le symbole BFC.UN. On trouvera de plus amples renseignements sur le Fonds sur notre site Internet à [www.bficanada.com](http://www.bficanada.com).



KEITH CARRIGAN « Avec des produits d'exploitation annuels et un BAIIA<sup>(A)</sup> en hausse de 11,3 pour cent, nous pouvons être très satisfaits des succès obtenus par BFI Canada en 2003. »

## Message du président aux porteurs de parts du fonds

### NOTRE MODÈLE DE RÉUSSITE– L'AMÉLIORATION CONTINUE

Nous pouvons être très satisfaits des succès obtenus par BFI Canada en 2003. Notre modèle de réussite s'appuie sur l'amélioration continue de tous les aspects de notre activité, et je crois que les résultats de l'exercice 2003 illustrent à merveille l'efficacité de ce principe élémentaire.

Avec des produits d'exploitation annuels et un BAIIA<sup>(A)</sup> en hausse de 11,3 pour cent, pour s'établir à 167,6 et à 54,3 millions de dollars, respectivement, nous sommes satisfaits du rendement d'exploitation. La vigueur des produits d'exploitation et l'amélioration du BAIIIA<sup>(A)</sup> de BFI Canada sont attribuables principalement à :

- de nouveaux contrats de collecte;
- des hausses de prix;
- une croissance interne; et
- deux acquisitions complémentaires stratégiques;

- dans le secteur de collecte de déchets solides et, dans le secteur des décharges à :
- un accroissement des quantités de déchets solides non dangereux destinées aux décharges appartenant à BFI Canada; et
- un contrat d'exploitation de la décharge de la ville de Lethbridge.

Plusieurs autres éléments des résultats de BFI Canada en 2003 sont significatifs. Du point de vue financier, la croissance à deux chiffres des produits d'exploitation et du BAIIA<sup>(A)</sup> est évidemment importante, mais nous avons également enregistré une légère hausse des charges d'exploitation, tout en augmentant nos produits d'exploitation par heure d'utilisation des éléments d'actif, ce qui signifie que notre efficacité reste excellente. Bien que certaines mesures, pour diverses raisons, ne soient pas directement comparables d'un exercice à l'autre, comme par exemple la période de 25 jours au cours

<sup>(A,B)</sup> Les définitions de ces termes se trouvent aux pages 40 et 41 de ce rapport.

de laquelle la société a été exploitée sous le nom BFI Canada en 2002 (voir notre Analyse par la direction), nous avons enregistré pour l'exercice 2003 l'équivalent d'une augmentation approximative de 16,3 pour cent des flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution<sup>(B)</sup>. Ce résultat nous a permis d'augmenter de 6,25 pour cent notre taux de distribution pour le porter à un taux annualisé de 1,275 \$ par part de fiducie – une réalisation impressionnante pour BFI Canada.

Du point de vue de la gestion des affaires, nous recherchons sans cesse de nouveaux moyens d'améliorer et de développer notre exploitation, et cette année, nous devons beaucoup à nos employés. Pour les remercier de leurs nombreux efforts, nous avons mis en place une nouvelle initiative de reconnaissance, en créant le programme du rendement des idées Blue Ribbon, ainsi que des programmes de récompense et de reconnaissance des employés. J'ai le plaisir d'annoncer que nous avons remis notre premier prix de reconnaissance des employés Blue Ribbon en décembre à Tom Muschik, superviseur des opérations dans le district de Chatham. Par ailleurs, grâce à ses efforts et à une excellente préparation, notre équipe de vente de l'Alberta a obtenu un nouveau contrat important avec l'Université de Calgary, et ce, malgré une rude concurrence.

Après un processus d'évaluation rigoureux, j'ai en outre le plaisir d'annoncer qu'en février 2004 BFI Canada a reçu un permis autorisant l'augmentation à 6,5 millions de mètres cubes (1,3 million tonnes) par an de la capacité de sa décharge de Lachenaie, près de Montréal. Cette victoire est la récompense de l'engagement et des efforts de toute une équipe. Nous la devons aussi en partie aux antécédents exceptionnels de BFI Canada en matière d'environnement et à l'excellence soutenue de sa performance.

La poursuite du rendement exceptionnel de BFI Canada à plus long terme – notre modèle de réussite – repose sur notre culture d'amélioration continue. Comme je l'ai souvent répété, les objectifs de l'entreprise ne sont pas une finalité en soi – nous visons toujours plus haut dès que nos cibles sont atteintes. BFI Canada est imprégnée de cette attitude, c'est pourquoi j'encourage tous nos employés à réfléchir de manière originale, systématique et stratégique aux moyens de s'améliorer, d'accroître le rendement et d'aider l'entreprise à atteindre la perfection dans tous les aspects de ses activités, de l'exploitation à la gérance de l'environnement en passant par la gouvernance.

BFI Canada a pour objectif de persévérer dans la même voie, d'améliorer le chiffre d'affaires et d'augmenter la valeur pour les porteurs de parts.

Nous continuerons de mettre l'accent sur les principes fondamentaux de notre entreprise afin de décrocher de nouveaux contrats de collecte, d'augmenter les produits d'exploitation de nos décharges et de conclure des acquisitions rentables.

Pour parvenir à ces fins, BFI Canada compte sur les gens – ses employés, ses clients, ses voisins et les porteurs de parts. Nous vous remercions tous pour votre intérêt et votre soutien de BFI Canada, mais nous sommes particulièrement reconnaissants à nos employés pour leur remarquable contribution. Chacun de nos employés à la possibilité d'améliorer l'entreprise. Aussi avons-nous choisi de mettre en valeur le rôle qu'ils jouent dans la réussite de BFI Canada. Merci.

(signée)

**Keith Carrigan**

Président et Chef de la direction

## Notre modèle de réussite : focaliser notre personnel sur une culture d'amélioration continue

Chez BFI Canada, nous nous efforçons de créer une culture d'amélioration continue. Nous surveillons en permanence certains facteurs fondamentaux d'évaluation de notre performance pour améliorer les opérations, rehausser les niveaux de service et accroître le rendement du capital. L'un des éléments cruciaux de l'élaboration de cette culture consiste à encourager chacun de nos 670 employés à trouver des moyens originaux d'améliorer l'entreprise.

Aussi avons-nous créé le Prix d'excellence Blue Ribbon pour les employés. Il s'agit d'un programme général englobant la culture d'amélioration continue, à l'intention de toutes les parties prenantes : employés, clients, porteurs de parts et communautés où nous sommes implantés.

Le programme Blue Ribbon fournit un cadre qui nous permet de témoigner notre reconnaissance

aux employés pour leur contribution exceptionnelle à BFI Canada. Les bonnes idées sont récompensées par notre programme « Rendement sur les idées », qui prévoit la distribution de primes en espèces. Le rendement supérieur est récompensé par des primes en espèces ou des certificats-cadeaux, et une mention dans les publications destinées aux employés.

Il y a tant d'excellents employés chez BFI Canada qu'il est difficile de savoir comment reconnaître les meilleurs. Par exemple, le directeur des installations de recyclage et de transport de Lethbridge, Colin Harms, et son équipe nous ont aidé à décrocher un contrat de recyclage initial, puis à le transformer en réussite fulgurante pour BFI Canada en remportant ensuite le contrat de gestion de la décharge municipale de Lethbridge. Mais malgré toutes les possibilités, le programme

Blue Ribbon offre un guide systématique et Tom Muschik, à droite sur la photo, exemplifie à merveille le type de réalisation récompensée par le programme Blue Ribbon. Chez BFI Canada depuis 1995 et promu récemment au poste de superviseur des opérations à Chatham, Tom est toujours là quand il le faut et travaille souvent sans penser à se ménager. Il est assidu, attentionné et toujours prêt à en faire plus pour nos clients.

Les contributions d'employés comme Boots (voir notre couverture), Colin et Tom ont un impact positif majeur. Ce sont elles qui ont permis à BFI Canada d'afficher une progression de ses produits d'exploitation et de son BAIIA(A) de 11,3 pour cent cette année, résultat qui nous a permis d'augmenter les distributions à nos porteurs de part de 6,25 pour cent en 2003.



Tom Muschik (à droite), superviseur des opérations pour le district de Chatham et premier lauréat du prix d'excellence Blue Ribbon pour les employés, en compagnie de Brian Chittle, chef des opérations et Jeannine Hewings, ventes à l'interne et répartition.

## Notre modèle de réussite : **amélioration continue pour nos clients**

Chez BFI Canada, nous savons que la clé de notre modèle de réussite repose sur un service de qualité supérieure et sur la satisfaction du client. Du côté de la clientèle, nous avons pour objectif de fournir aux clients les moyens de collaborer plus efficacement avec nous.

À cet effet, nous avons mis en place une stratégie de marque pour notre offre de service à la clientèle intitulée « Service Blue Ribbon ». Nous avons relevé le niveau de nos engagements en matière de service à la clientèle sur chacun de nos marchés afin de différencier BFI Canada de ses concurrents. Pour nos clients nationaux, nous avons ajouté des stratégies de recyclage et de gestion des déchets taillées sur mesure, ainsi que des services d'analyse, de rapport et de facturation du flux des déchets plus détaillés. Ainsi, nous offrons à un de nos clients un service de collecte automatisée. Pour un autre contrat que nous avons décroché

réemment, celui de l'Université de Calgary, l'équipe du District de Calgary a mis en application plusieurs principes de base – ne jamais renoncer, prendre le temps de comprendre les besoins des clients et proposer des solutions innovatrices pour améliorer la gestion des déchets avant même la signature du contrat.

« Lorsqu'ils rencontrent leurs clients et des clients potentiels, nos représentants commerciaux jouent en quelque sorte un rôle de moteur de l'amélioration continue, a déclaré Harold Richardson, vice-président, Alberta. Ils découvrent les besoins des clients potentiels et nous poussent pour que nous trouvions des moyens de satisfaire ces besoins. Finalement, nous sommes toujours à l'affût de nouvelles solutions pour améliorer notre efficacité et réduire nos coûts. »

BFI Canada a formalisé ce type d'échange d'idées. Lors de la conférence annuelle sur le

leadership de BFI Canada, les employés ont l'occasion de partager leurs points de vue sur les moyens d'améliorer les ventes et la gestion des relations avec les clients. Le thème général est les « meilleures pratiques », et c'est justement à l'occasion de la conférence de 2003 que le programme « Rendement des idées » Blue Ribbon a été lancé.

BFI Canada a l'intention d'élargir le programme en matière d'excellence de service pour devenir la norme d'excellence dans tous les aspects de notre entreprise, qu'il s'agisse de l'hygiène et de la sécurité, ou de nos relations avec les investisseurs, mais le service à la clientèle reste au cœur de notre volonté d'amélioration. Nous pensons que le Service à la clientèle Blue Ribbon de BFI Canada nous aidera à établir des normes d'excellence du service dans l'industrie de la gestion des déchets.



Tous les clients, comme Toys 'R' Us Canada Ltd. ici sur la photo, bénéficient de la qualité de service Blue Ribbon de BFI Canada (camion conduit par Dale Howard).

## Notre modèle de réussite : amélioration continue de notre milieu de travail et de l'environnement

BFI Canada veille à ce que l'hygiène et la sécurité restent au cœur de nos activités commerciales et de l'attitude de nos employés. Nous surveillons constamment notre rendement dans ces domaines, et nous offrons également une formation continue en hygiène et sécurité au travail à nos employés. Notre méthode porte ses fruits, puisque plusieurs de nos sites continuent, année après année, de n'enregistrer aucun accident avec arrêt de travail. Ainsi, notre site de Kingston, une installation de récupération de matériel à forte intensité de main-d'œuvre, a fêté sa sixième année consécutive sans accidents avec arrêt de travail.

Pour veiller à l'amélioration continue de l'hygiène et de la sécurité, BFI Canada utilise un logiciel en ligne de gestion des tâches offrant le moyen de surveiller la conformité avec les tâches liées au milieu et à l'hygiène et la sécurité. Chaque année, le système est perfectionné et de nouvelles tâches sont ajoutées.

« Le système prévient à l'avance les employés des tâches à accomplir, et fait remonter automatiquement les problèmes non résolus jusqu'à ce que les normes de conformité soient atteintes, a déclaré Howard Goldby, vice-président, hygiène du milieu et sécurité. Au besoin, le problème remonte jusqu'au bureau du président, mais je peux vous assurer que cela ne s'est encore jamais produit. »

BFI Canada contribue en outre activement à la recherche pour améliorer la protection de l'environnement. En association avec EBA Research et l'Université de l'Alberta, BFI Canada s'est lancée dans un projet visant à étudier des moyens d'accélérer le processus microbien naturel, autrement dit l'oxydation, afin de réduire les émissions de méthane provenant des décharges.

En 2003, les résultats encourageants ont conduit à des explorations d'élargissement du projet. BFI Canada recevra une subvention de Climat

Change Central, organisme qui surveille les objectifs de réduction des gaz à effet de serre en Alberta. Si ces travaux sont menés à bien, ils pourraient déboucher sur des modifications dans la conception des couvercles pour les décharges.

Sur notre site de Lachenaie, nous recueillons automatiquement des données environnementales à partir d'une station météorologique sur place. Ce système nous permet de corriger nos procédures opérationnelles afin de réduire certaines nuisances, comme les mauvaises odeurs, et également de minimiser les effets désagréables sur les zones résidentielles voisines. À Lachenaie, nos antécédents exceptionnels en matière de respect de l'environnement ont été un facteur crucial dans l'attribution d'un permis d'agrandissement du site.

BFI Canada continuera de rechercher et de développer de nouveaux outils et technologies pour améliorer l'environnement dans l'intérêt de toutes les parties prenantes.



Doug Campbell au volant d'un chargeur sur notre site de tri de Kingston, qui a fêté récemment sa sixième année consécutive sans accidents avec arrêt de travail.

# Rapport de gestion

de l'exercice terminé le 31 décembre 2003

Le rapport de gestion qui suit porte sur la situation financière et les résultats d'exploitation consolidés du Fonds de revenu BFI Canada (le « Fonds ») pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003. Ce rapport doit être lu à la lumière des états financiers consolidés du Fonds de revenu BFI Canada incluant les notes complémentaires et l'analyse par la direction pour la période du 25 avril 2002 au 31 décembre 2002. Les résultats d'exploitation correspondants pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002 incluent les résultats de 3743276 Canada Inc., un des prédécesseurs de BFI Canada Holdings Inc., pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 24 avril 2002. Le Fonds a acquis indirectement toutes les actions émises et en circulation de 3743276 Canada Inc. le 25 avril 2002 dans le cadre de la clôture de son premier appel public à l'épargne visant le placement de parts de fiducie. Aux fins de présentation de l'information financière, le Fonds ne consolide les résultats de BFI Canada Holdings Inc. avec les siens que depuis le 25 avril 2002. Se reporter au prospectus du Fonds daté du 16 avril 2002 concernant le premier appel public à l'épargne pour une description complète des opérations effectuées en même temps que la clôture du placement en question.

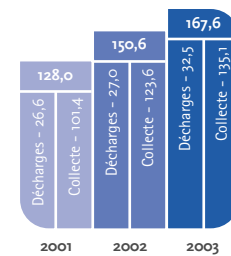
## APERÇU DE LA SOCIÉTÉ

Le Fonds, par l'intermédiaire de ses filiales en exploitation, est l'une des plus importantes entreprises canadiennes fournissant des services complets de gestion des déchets, tels que des services de collecte et de mise en décharge de déchets solides non dangereux, dans les provinces de la Colombie-Britannique, d'Alberta, du Manitoba, d'Ontario et de Québec. Le Fonds exploite une décharge et en détient et en exploite trois autres, exerce des activités de collecte de déchets solides sur 18 marchés et exploite deux stations de transfert, sept installations de récupération de matières ainsi qu'une centrale de transformation des gaz d'enfouissement en électricité. Le Fonds verse des distributions en espèces aux porteurs de parts en fonction de tous les montants reçus de ses filiales, y compris les intérêts, les dividendes, le produit des rachats, le produit des rachats aux fins d'annulation, les remboursements de capital et de la dette, déduction faite des frais raisonnables engagés, comme ils sont établis par les fiduciaires, ainsi que des montants se rapportant au rachat de parts payables en espèces. La déclaration de fiducie du Fonds stipule que les distributions mensuelles en espèces doivent être versées le quinzième jour du mois suivant ou vers cette date.

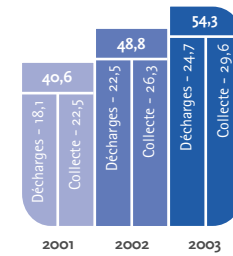
## POINTS SAILLANTS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2003

- Les produits et le BAIIA<sup>A</sup>) ont chacun progressé de 11,3 % comparativement à l'exercice terminé le 31 décembre 2002.
- Les activités essentielles, les ratifications de nouveaux contrats et les acquisitions stratégiques ont continué d'alimenter la croissance des produits et du BAIIA<sup>A</sup>) du Fonds.
- Le total des distributions déclarées s'est établi à 32,6 M\$, ce qui se traduit par un ratio de distribution de 88 % des flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution<sup>B</sup>).
- Les distributions ont progressé de 6,25 % pour s'établir à un taux annualisé de 1,275 \$ la part de fiducie à compter des distributions à verser le 15 septembre 2003 aux porteurs de parts inscrits le 31 août 2003.

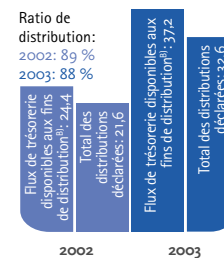
(en millions, sauf les montants par part)	Exercice terminé en 2003 <sup>(1)</sup>	Exercice terminé en 2002 <sup>(2)</sup>
Produits	167,6 \$	150,6 \$
Charges d'exploitation	87,8	79,0
Frais de vente, généraux et administratifs	25,5	22,8
Bénéfice avant les éléments suivants :	54,3	48,8
Amortissement	41,9	39,4
Intérêts sur la dette à long terme	5,1	7,0
Gain net sur la vente d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges	(0,5)	—
Autres charges	—	1,5
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	7,8	0,9
Économie d'impôts sur les bénéfices	(5,8)	(3,9)
Bénéfice net	13,6 \$	4,8 \$
Bénéfice net par part de fiducie, de base et dilué	0,51 \$	0,18 \$
Nombre de parts en circulation (en milliers)	26 500	26 500
Dépenses en immobilisations liées à la maintenance	11,6 \$	11,5 \$
Dépenses en immobilisations liées à la croissance	5,4	6,6
Total des dépenses en immobilisations	17,0 \$	18,1 \$
Flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution <sup>(3)(B)</sup>	37,2 \$	24,4 \$
Flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution <sup>(B)</sup> par part de fiducie <sup>(3)</sup>	1,40 \$	0,92 \$
Total des distributions déclarées <sup>(3)</sup>	32,6 \$	21,6 \$
Total des distributions déclarées par part de fiducie <sup>(3)</sup>	1,23 \$	0,82 \$



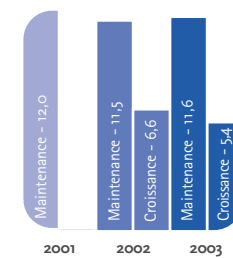
PRODUITS<sup>(2)</sup>  
(en millions)



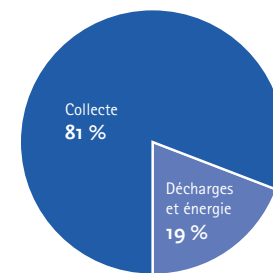
BAIIA<sup>(A) (2)</sup>  
(en millions)



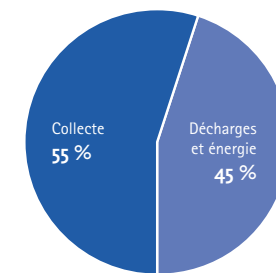
DISTRIBUTIONS<sup>(3)</sup>  
(en millions)



DÉPENSES EN  
IMMOBILISATIONS<sup>(4)</sup>  
(en millions)



PRODUITS  
UNITÉS D'EXPLOITATION 2003



BAIIA<sup>(A)</sup>  
UNITÉS D'EXPLOITATION 2003

(A, 1, 2, 3) Les définitions de ces termes se trouvent aux pages 40 et 41 de ce rapport.

(4) Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001, ce montant représente le total des dépenses en immobilisations.

## Revue de l'exploitation

(pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003)

### PRODUITS

Les produits pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003 ont progressé de 17,0 M\$, ou 11,3 %, pour s'établir à 167,6 M\$. Une tranche d'environ 11,5 M\$ de cette progression par rapport à l'exercice précédent est attribuable au secteur de la collecte de déchets solides (la « collecte »), la tranche restante de 5,5 M\$ provenant du secteur des décharges et énergie (les « décharges »). La consolidation des activités de collecte et de la station de transfert d'Entreprise Sanitaire F.A. Ltée (« F.A. ») pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003, comparativement à leur consolidation pour la période de dix mois s'échelonnant du 1<sup>er</sup> mars 2002 au 31 décembre 2002, s'est traduite par des produits supplémentaires de 2,3 M\$. La hausse des produits de collecte d'un exercice à l'autre s'explique également par ce qui suit : de nouveaux contrats de collecte ayant pris effet au premier trimestre de 2003 ont généré des produits de 2,8 M\$; deux acquisitions complémentaires stratégiques ont rapporté des produits de 0,9 M\$; et la tranche restante de l'augmentation des produits du secteur de la collecte résulte d'une combinaison de hausses de prix et d'une croissance interne totalisant 6,7 M\$, déduction faite de contrats de collecte résidentielle à faible marge ayant expiré et représentant 1,2 M\$. La hausse des volumes de déchets solides non dangereux acceptés dans les décharges dont BFI Canada est propriétaire, et particulièrement à celle de Calgary, a généré des produits additionnels totalisant 4,0 M\$, tandis que le contrat d'exploitation de la décharge de la ville de Lethbridge a procuré 1,5 M\$ à la croissance des produits du secteur des décharges du Fonds.

### CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003 se sont accrues de 8,8 M\$, ou 11,1 %, pour se chiffrer à 87,8 M\$. Les charges d'exploitation du secteur de la collecte ont augmenté de 5,0 M\$ d'un exercice à l'autre. Une tranche de 1,4 M\$ de cette augmentation est imputable à la consolidation des activités de collecte et de la station de transfert de F.A. pour une période supplémentaire de deux mois. Le solde de cette augmentation est imputable à la hausse des coûts engagés au titre des nouveaux contrats de collecte entrés en vigueur au premier trimestre de 2003, à la croissance interne et à la hausse, d'un exercice par rapport à l'autre, des coûts liés à la prestation de services aux clients existants, qui totalisent 4,7 M\$, contrebalancées en partie par des économies d'environ 1,1 M\$ réalisées par suite de l'expiration de contrats de collecte résidentielle à faible marge. La hausse de 3,8 M\$ des charges d'exploitation du secteur des décharges

découle de l'exploitation de la décharge de la ville de Lethbridge et des coûts plus élevés associés à la croissance des volumes de déchets solides non dangereux acceptés dans les décharges dont BFI Canada est propriétaire.

### FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS

Les frais de vente, généraux et administratifs pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003 ont enregistré une hausse de 2,7 M\$ pour s'établir à 25,5 M\$. Cette hausse est imputable à la consolidation des activités de collecte de F.A. pour une période supplémentaire de deux mois, qui représente une tranche de 0,2 M\$; à la hausse de la rémunération de membres de la haute direction; à l'embauche de personnel supplémentaire et aux frais liés à l'exploitation d'une société ouverte, soit 1,0 M\$; à l'établissement du régime d'intéressement à long terme (le « RILT »), soit 0,6 M\$, ainsi qu'à d'autres écarts totalisant 0,9 M\$ et incluant une augmentation de la rémunération des gestionnaires et du personnel sur le terrain, ainsi qu'une hausse des charges d'exploitation des installations.

### BÉNÉFICE AVANT AMORTISSEMENT, INTÉRÊTS SUR LA DETTE À LONG TERME, GAIN NET SUR LA VENTE D'IMMOBILISATIONS ET D'ACTIFS LIÉS AUX DÉCHARGES, AUTRES CHARGES ET IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (LE « BAIIA »)

Le BAIIA pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003 a augmenté de 5,5 M\$, ou 11,3 %, pour se chiffrer à 54,3 M\$, comparativement à l'exercice terminé le 31 décembre 2002. Les éléments qui ont contribué à l'amélioration du BAIIA d'un exercice à l'autre comprennent la consolidation des activités de collecte et de la station de transfert de F.A. pour une période supplémentaire de deux mois en 2003, l'exploitation de la décharge de la ville de Lethbridge, bien que générant une marge BAIIA inférieure à celle des décharges appartenant à BFI Canada, l'augmentation des volumes de déchets solides non dangereux acceptés dans les décharges appartenant à BFI Canada, de nouveaux contrats de collecte, la croissance interne, les hausses de prix dans le secteur de la collecte et deux acquisitions complémentaires stratégiques, contrebalancées en partie par une hausse des frais de vente, généraux et administratifs, incluant les charges liées au RILT établi au cours de l'exercice. La direction du Fonds maintient son engagement au chapitre de la croissance de l'entreprise, de l'efficacité de l'exploitation et de la gestion des frais de vente, généraux et administratifs.

## GAIN NET SUR LA VENTE D'IMMOBILISATIONS ET D'ACTIFS LIÉS AUX DÉCHARGES

En août et en décembre 2003, le Fonds a vendu des parcelles de terrain excédentaires situées près des décharges de Winnipeg et de Calgary, opération qui a donné lieu à une perte de 0,3 M\$ et à un gain de 0,8 M\$, respectivement.

L'amortissement, les intérêts sur la dette à long terme, les autres charges et les impôts sur les bénéfices pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002 ne peuvent être comparés aux chiffres correspondants de l'exercice terminé le 31 décembre 2003 pour les raisons suivantes :

### *Amortissement*

L'amortissement n'est pas comparable en raison, principalement, de la variation des valeurs comptables des actifs du Fonds par rapport à son prédécesseur, 3743276 Canada Inc. L'amortissement du Fonds comprend l'amortissement des ajustements à la juste valeur suivants effectués à la clôture du premier appel public à l'épargne : contrats de collecte auprès des clients – 78,5 M\$, immobilisations – 5,5 M\$ et actifs liés aux décharges – 60,3 M\$.

### *Intérêts sur la dette à long terme*

Les intérêts sur la dette à long terme ne sont pas comparables en raison du changement de la structure du capital du Fonds par rapport à son prédécesseur, 3743276 Canada Inc. Les intérêts débiteurs de 3743276 Canada Inc. comprenaient les intérêts théoriques sur une débenture subordonnée et les intérêts sur son emprunt non renouvelable, son emprunt à terme, son emprunt-relais et d'autres emprunts pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 24 avril 2002. Lors de la clôture du premier appel public à l'épargne et de la fusion simultanée de 3743276 Canada Inc. avec BFI Canada Holdings Inc., un montant de 41,9 M\$ a été payé en remboursement intégral du principal et des intérêts courus sur l'emprunt non renouvelable, un montant de 17,6 M\$ a été payé en remboursement d'une partie du principal et de la totalité des intérêts courus de l'emprunt à terme et de l'emprunt-relais, et un paiement de 12,5 M\$ a été effectué en remboursement intégral des montants dus au détenteur de la débenture subordonnée. Tous les paiements ont été effectués relativement aux engagements de la société précédente. Les intérêts débiteurs du Fonds se rapportent à ses emprunts à terme et renouvelables, qui ont été contractés au moment de la clôture du premier appel public à l'épargne.

### *Autres charges*

Les autres charges comprennent les frais de constitution et de développement, les indemnités de départ de membres de la direction, les frais de gestion et une prime

non récurrente versée aux cadres relativement à la clôture du premier appel public à l'épargne. Les autres charges étaient exclusives à 3743276 Canada Inc. et ne sont donc pas directement comparables.

### *Impôts sur les bénéfices*

Les impôts sur les bénéfices ne sont pas comparables en raison du changement de la structure d'imposition du Fonds par rapport à son prédécesseur.

## Autres mesures du rendement

### DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Les dépenses en immobilisations pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003 ont diminué de 1,1 M\$ par rapport à l'exercice précédent, une diminution qui s'explique principalement par la baisse des dépenses en immobilisations liées à la croissance. Les dépenses en immobilisations liées à la croissance ont diminué de 1,2 M\$ par rapport à celles de la période précédente, en raison principalement de l'achat de véhicules réalisé au cours du quatrième trimestre de 2002 pour l'exécution de contrats de collecte ayant pris effet au premier trimestre de 2003. L'augmentation de 0,1 M\$ des dépenses en immobilisations liées à la maintenance n'est pas attribuable à quelque écart notable.

### FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES AUX FINS DE DISTRIBUTION<sup>B)</sup>

Les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution<sup>B)</sup> ont totalisé 37,2 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003 et 24,4 M\$ pour la période du 25 avril 2002 au 31 décembre 2002. Les distributions totalisant 32,6 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003 et 21,6 M\$ pour la période du 25 avril 2002 au 31 décembre 2002 représentent un ratio de distribution des flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution<sup>B)</sup> de 88 % et de 89 %, respectivement. Les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution<sup>B)</sup> qui n'ont pas été distribués se sont établis à 4,6 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003, et ont totalisé 7,4 M\$ pour la période du 25 avril 2002 au 31 décembre 2003. Jusqu'à ce jour, les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution<sup>B)</sup> qui n'ont pas été distribués ont servi à compenser les dépenses en immobilisations liées à la croissance, les utilisations du fonds de roulement, les frais reportés et les autres débiteurs.

La direction du Fonds a choisi de définir et de calculer les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution<sup>B)</sup> au moyen d'une méthode fondée sur l'exploitation. Les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution<sup>B)</sup>, qui ont été calculés selon la comptabilité fondée sur le flux de trésorerie, sont présentés ci-après à des fins de comparaison.

<sup>B)</sup> Les définitions de ces termes se trouvent aux pages 40 et 41 de ce rapport.

(en millions)	Exercice terminé le 31 déc. 2003	Période du 25 avril 2002 au 31 déc. 2002
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	47,4 \$	33,3 \$
Ajouter : Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement	2,2	(2,1)
Déduire : Dotation à la provision pour les coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges	(3,0)	(1,9)
Ajouter : Dépenses liées aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges	2,2	1,9
Déduire : Dépenses en immobilisations liées à la maintenance	(11,6)	(6,8)
Flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution <sup>(B)</sup>	37,2 \$	24,4 \$

## Situation financière

### DÉBITEURS

Les débiteurs ont augmenté de 0,9 M\$ depuis le 31 décembre 2002, une hausse qui s'explique surtout par l'accroissement des montants à recevoir des clients des services de collecte. Le taux de recouvrement des débiteurs reste élevé : moins de cinq pour cent du total des comptes clients sont impayés depuis plus de 90 jours. Les créances irrécouvrables représentent moins de un pour cent des produits.

### AUTRES DÉBITEURS

L'augmentation des autres débiteurs se rapporte précisément à des contrats de collecte qui ont été conclus avec des villes de la province de Québec et qui sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2003. La créance est financée sur une période de 5 ans et est remboursable mensuellement, ce qui représente des paiements annuels totalisant 0,7 M\$.

## IMMOBILISATIONS

La baisse des immobilisations est principalement due au fait que l'amortissement a dépassé de 2,9 M\$ les immobilisations acquises. Les cessions d'actifs, déduction faite des actifs acquis dans le cadre des acquisitions complémentaires stratégiques, expliquent le reste du recul de 5,3 M\$ d'un exercice à l'autre. Les dépenses en immobilisations importantes prévues pour l'exercice à venir concernent notamment les achats de véhicules, de conteneurs et de matériel à des fins de remplacement ou de croissance.

### ACTIFS LIÉS AUX DÉCHARGES

Les actifs liés aux décharges, qui totalisent 113,1 M\$ au 31 décembre 2003, représentent le plus important poste d'actif au bilan du Fonds. Le coût des permis associés aux décharges et les coûts prévus de construction et d'aménagement sont amortis en fonction de l'utilisation du dégagement des décharges. Les dépenses importantes en actifs liés aux décharges prévues pour l'exercice à venir concernent l'aménagement de cellules et de l'infrastructure dans le cadre de l'agrandissement nord de la décharge de Lachenaie.

### FONDS DE ROULEMENT

Le Fonds dispose actuellement d'un fonds de roulement, correspondant au total de l'actif à court terme moins le passif à court terme, d'environ 8,3 M\$, soit une augmentation de 3,2 M\$ par rapport au 31 décembre 2002, date à laquelle il se chiffrait à 5,1 M\$. Cette augmentation est principalement attribuable aux prélèvements effectués par le Fonds sur son emprunt renouvelable pour couvrir les dépenses en immobilisations liées à la croissance comprises dans les comptes créditeurs et les charges à payer au 31 décembre 2002, et pour financer les autres débiteurs de la période précédente.

## Situation de trésorerie et sources de financement

Le Fonds dispose d'un emprunt renouvelable pouvant atteindre un montant maximal de 28,6 M\$, dont une tranche de 8,6 M\$ se rapporte à une lettre de crédit requise pour l'exploitation d'une des décharges du Fonds. Le solde de 20,0 M\$ peut servir à financer les variations du fonds de roulement du Fonds ainsi que ses besoins en matière de liquidités non liées à l'exploitation, qui comprennent les acquisitions et les dépenses en immobilisations liées à la croissance. Les flux de trésorerie liés à l'exploitation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003 ont totalisé 47,4 M\$. L'utilisation du fonds de roulement durant l'exercice considéré est principalement

attribuable à une réduction de 3,8 M\$ des comptes créditeurs et des charges à payer, qui s'explique en grande partie par des charges comptabilisées à la fin de 2002 pour des immobilisations requises pour répondre à la demande dans le cadre de nouveaux contrats de collecte entrés en vigueur en janvier 2003, contrebalancée par une réduction de 1,9 M\$ au titre des charges payées d'avance, surtout imputable à l'acquisition anticipée d'actifs nécessaires pour remplir les engagements au titre de contrats de collecte entrés en vigueur au premier trimestre de 2003. Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont totalisé 18,5 M\$. De cette somme, 17,0 M\$ ont servi à acquérir des immobilisations et des actifs liés aux décharges, 2,4 M\$ ont été affectés à l'acquisition d'actifs liés à la collecte de déchets solides d'entreprises dans les provinces de la Colombie-Britannique et d'Alberta, et 1,2 M\$ ont été investis dans les initiatives de l'agrandissement nord de la décharge de Lachenaie. Les affectations des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement susmentionnées ont été contrebalancées en partie par le produit de la vente de parcelles de terrain excédentaires près des décharges de Winnipeg et de Calgary de BFI Canada. Le produit de la vente de ces terrains a servi principalement à effectuer des remboursements de l'emprunt renouvelable du Fonds. Les prélèvements effectués par le Fonds sur son emprunt renouvelable pour l'exercice considéré ont servi à financer les acquisitions de l'exercice en cours et à compenser les dépenses en immobilisations liées à la croissance et d'autres débiteurs.

### Distributions

Le Fonds a versé aux porteurs de parts des distributions en espèces de 1,225 \$ la part pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003, et il a déclaré une distribution de 0,10625 \$ la part, payable le 15 janvier 2004 aux porteurs de parts inscrits le 31 décembre 2003. Au cours de l'exercice, le Fonds a augmenté de 6,25 % son taux de distribution pour le porter à un taux annualisé de 1,275 \$ la part de fiducie à compter de la date d'exigibilité des distributions le 15 septembre 2003 à verser aux porteurs de parts inscrits le 31 août 2003.

### Risques et incertitudes

Les risques et les incertitudes présentés dans la notice annuelle initiale du Fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002 demeurent essentiellement inchangés.

### Perspectives

Le 10 février 2004, le Fonds a obtenu un décret du gouvernement du Québec, permettant l'agrandissement de la décharge de Lachenaie. Ce décret fait suite à un long processus d'évaluation qui a englobé des consultations publiques et une évaluation détaillée réalisées par le ministère de l'Environnement. Il approuve, sous réserve de plusieurs conditions, le plan d'agrandissement comportant une capacité totale de dégagement prévue de 40,0 millions de tonnes métriques et il limite la capacité d'exploitation approuvée à 6,5 millions de mètres cubes, ce qui correspondrait à 5,0 à 6,5 années d'exploitation d'après le volume annuel de déchets solides non dangereux acceptés à la décharge. Le décret porte également le volume maximal d'enfouissement de 0,97 million de tonnes métriques à 1,3 million de tonnes métriques. Des approbations futures visant la poursuite de l'exploitation de la décharge de Lachenaie devraient accroître la capacité d'exploitation totale de celle-ci de 33 autres millions de mètres cubes et donc sa durée d'exploitation de 35 ans, ces données étant fondées sur les volumes de mise en décharge actuels et sur une exploitation à raison de six jours par semaine. D'autres demandes d'agrandissement de la décharge de Lachenaie sont requises en vue de l'utilisation complète du dégagement des décharges restant à ce moment. Bien que l'octroi d'un permis soit à l'entière discrétion du gouvernement du Québec, la direction prévoit obtenir les permis nécessaires avant l'expiration du permis alors en vigueur. Bien que la direction soit d'avis que le Fonds réussira à obtenir les permis requis, il n'existe aucune garantie que les approbations visées seront accordées ou, si elles le sont, qu'elles le seront aux conditions demandées par le Fonds.

Le certificat d'autorisation permettant l'agrandissement est assujéti à diverses modalités auxquelles il est fait référence dans le décret et il impose des obligations au Fonds. Ces conditions sont analogues à celles qui sont établies aux termes du permis d'exploitation actuel, sauf en ce qui concerne l'ajout d'un autre comité de liaison avec le public.

L'obtention de ce décret exige du Fonds de verser des redevances s'établissant à une somme maximale annuelle de 1,5 M\$ jusqu'à concurrence d'un total maximal de 6,0 M\$. La direction prévoit compenser la charge au titre des redevances annuelles par l'accroissement des produits d'exploitation découlant de l'exploitation de l'agrandissement.

Durant le quatrième trimestre, le Fonds a obtenu une prolongation du contrat d'exploitation de la décharge régionale de Lethbridge pour le compte de la ville de Lethbridge pour une période d'exploitation de cinq ans avec la possibilité d'une prolongation de deux autres années.

La direction explore activement d'autres possibilités de financement efficaces pour ses initiatives de croissance à venir.

Dans l'avenir, le principal objectif de la direction sera d'augmenter les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution<sup>B)</sup> en continuant d'améliorer la gamme de services offerte par le Fonds ainsi que l'efficacité, tout en favorisant la croissance au moyen d'acquisitions stratégiques. C'est dans cet ordre d'idées que la direction examine et évalue de façon continue les acquisitions stratégiques éventuelles, particulièrement celles qui permettraient d'augmenter les flux de trésorerie disponibles et, par le fait même, les distributions. Les initiatives stratégiques futures pourront être financées au moyen d'emprunts, de l'émission de parts supplémentaires, du fonds de roulement ou des flux de trésorerie provenant de l'exploitation.

La direction s'attend à ce que le Fonds soit en mesure d'augmenter progressivement les distributions ultérieures, à mesure que les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution<sup>B)</sup> s'accroîtront. Les fiduciaires étudieront, le cas échéant, les augmentations futures.

### Nouvelles conventions comptables

En mars 2003, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a publié une nouvelle norme comptable canadienne relativement aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, qui exige la constatation d'une obligation associée à la mise hors service d'un actif corporel à long terme qu'une entité est légalement obligée de régler. La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 et exige que le Fonds retrace rétroactivement tous ses états financiers consolidés des périodes antérieures présentés aux fins de comparaison. Par conséquent, les états financiers consolidés du 31 décembre 2003 seront retraités aux fins de toute comparaison future. L'adoption de la nouvelle norme comptable devrait avoir une incidence importante sur les actifs liés aux décharges et sur les coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges, mais elle n'aura toutefois aucune incidence sur les flux de trésorerie provenant de l'exploitation ni sur les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution<sup>B)</sup>.

En mai 2003, l'ICCA a modifié le chapitre 1540 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé « États des flux de trésorerie », ainsi que le chapitre 3500, intitulé « Résultat par action ». La modification apportée au chapitre 1540 interdit la présentation des montants de flux de trésorerie par action dans les états financiers, sauf en ce qui concerne les dividendes ou autres distributions en espèces semblables payables à des propriétaires. La modification apportée au chapitre 3500 interdit également la présentation des montants de bénéfice par action autres que le résultat par action devant être présenté dans les états financiers en vertu de ce chapitre, sauf si les montants sont exigés ou autorisés dans un autre chapitre du *Manuel*. L'adoption de ces modifications n'a aucune incidence sur les informations fournies dans les états financiers consolidés du Fonds.

En juin 2003, l'ICCA a publié une nouvelle norme comptable canadienne concernant les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR »). Cette norme décrit plus clairement ce qui constitue les PCGR du Canada et quelles en sont les sources; elle fournit également des indications sur les sources à consulter lors du choix des conventions comptables à employer ou de la détermination des informations à fournir, dans les cas où un sujet n'est pas traité explicitement dans les sources premières des PCGR. Ce chapitre s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2003, et son adoption anticipée est encouragée. L'adoption de la nouvelle norme comptable n'a pas d'incidence sur les états financiers consolidés du Fonds.

En juin 2003, l'ICCA a publié une nouvelle norme comptable canadienne sur les normes générales de présentation des états financiers. Le nouveau chapitre modifie et remplace le chapitre 1500 et il précise en quoi consiste une image fidèle selon les PCGR. La nouvelle norme ne fait plus mention de la possibilité pour une entité de déroger à une recommandation du *Manuel* lorsque l'application de la recommandation aboutirait à des états financiers trompeurs. L'adoption de la nouvelle norme n'a pas d'incidence sur la présentation des états financiers consolidés du Fonds.

En juin 2003, l'ICCA a publié la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15 intitulée « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables ». Cette note d'orientation a pour objet de fournir des indications permettant de déterminer dans quels cas une entreprise applique des principes de consolidation à certaines entités sur lesquelles le

contrôle s'exerce autrement que par l'exercice des droits de vote. L'adoption de la note d'orientation en comptabilité n'a pas d'incidence sur les états financiers consolidés du Fonds.

La note d'orientation concernant la comptabilité NOC-14 intitulée « Informations à fournir sur les garanties » s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003. Cette note d'orientation exige d'un garant de fournir de l'information détaillée sur les garanties consenties à un tiers, peu importe l'évaluation par le garant de la nécessité ou non d'effectuer des paiements aux termes des garanties. L'information à fournir à l'adoption de cette norme est présentée à la note 17 des états financiers consolidés du Fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003 et pour la période du 25 avril 2002 au 31 décembre 2002.

Le chapitre 3475 du *Manuel de l'ICCA* intitulé « Sortie d'actifs à long terme et abandon d'activités » s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> mai 2003. Ce chapitre définit des normes de constatation, de mesure, de présentation et d'information applicables à la sortie d'actifs à long terme. Il précise qu'un actif à long terme destiné à être sorti autrement que par la vente doit être classé comme un actif détenu. Il établit diverses exigences relativement au classement des actifs à long terme destinés à la vente et il précise qu'un actif à long terme classé comme destiné à la vente doit être évalué selon le moindre du coût ou de sa juste valeur diminuée des frais de vente. Il définit également des normes à l'égard de la présentation et de l'information à fournir relativement aux activités abandonnées et il fournit une définition plus vaste des activités abandonnées. L'adoption de la nouvelle norme comptable ne devrait pas avoir d'incidence sur les états financiers consolidés du Fonds.

Le chapitre 3063 du *Manuel de l'ICCA* intitulé « Dépréciation d'actifs à long terme » s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> avril 2003. Ce chapitre définit des normes de constatation, d'évaluation et d'information applicables à la dépréciation d'actifs à long terme. Ce chapitre précise qu'une perte de valeur doit être constatée lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable et qu'elle excède sa juste valeur. L'adoption anticipée de la nouvelle norme comptable n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés du Fonds.

### **Avvertissement à l'égard des énoncés prospectifs**

Le présent document peut contenir des énoncés prospectifs relativement aux activités du Fonds ou à son milieu d'exploitation, lesquels s'appuient sur les activités, les estimations, les prévisions et les projections du Fonds. Ces énoncés ne garantissent pas le rendement futur, et ils comportent des risques et des incertitudes qu'il est difficile de prédire ou qui échappent à la volonté du Fonds. Un grand nombre de facteurs importants pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont mentionnés dans ces énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent ceux qui sont présentés dans la notice annuelle initiale du Fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002. Par conséquent, les lecteurs sont priés de ne pas se fier à ces énoncés prospectifs. De plus, ces énoncés prospectifs sont valides uniquement à la date à laquelle ils sont faits. Bien que, de l'avis de la direction, les énoncés prospectifs compris dans les présentes soient fondés sur des hypothèses raisonnables, le Fonds ne peut garantir aux porteurs de parts que les résultats réels seront conformes à ces énoncés prospectifs. En outre, le Fonds n'a ni l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres développements.

## Rapport de la direction

Les états financiers consolidés du Fonds de revenu BFI Canada ainsi que la totalité de l'information contenue dans le présent rapport annuel sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par les fiduciaires.

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les états financiers consolidés comprennent des montants fondés sur des évaluations et des jugements. La direction a établi ces montants selon des hypothèses raisonnables pour s'assurer que les états financiers consolidés présentent une image fidèle, à tous égards importants. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel a été préparée conformément à celle des états financiers consolidés.

Le Fonds de revenu BFI Canada maintient des systèmes de comptabilité interne et de contrôle administratif qui ont été conçus afin de fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est appropriée, fiable et exacte et que l'actif du Fonds est comptabilisé et protégé de façon appropriée.

Les fiduciaires sont chargés de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et, en bout de ligne, de réviser et d'approuver les états financiers consolidés. Les fiduciaires assument ces responsabilités principalement par l'intermédiaire de leur comité de vérification.

Les membres du comité de vérification, qui se compose entièrement de fiduciaires qui ne sont pas membres de la direction, sont nommés par les fiduciaires. Le comité de vérification rencontre périodiquement la direction et les vérificateurs externes afin de discuter de questions relatives à la vérification, aux contrôles internes, aux conventions comptables et aux informations financières à fournir. Le comité de vérification examine, avec la direction et les vérificateurs externes, les états financiers annuels consolidés et fait état de ses constatations aux fiduciaires avant que ces états financiers annuels consolidés ne soient approuvés par les fiduciaires.

Les présents états financiers consolidés ont été vérifiés par Deloitte Et Touche, s.r.l., les vérificateurs externes, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, pour le compte des porteurs de parts. Les vérificateurs externes ont librement accès en tout temps au comité de vérification.

(signée)

**Keith Carrigan**

Président et chef de la direction

(signée)

**Joseph D. Quarin**

Chef du service des finances

# Rapport des vérificateurs

Aux porteurs de parts du Fonds de revenu BFI Canada

Nous avons vérifié les bilans consolidés du Fonds de revenu BFI Canada aux 31 décembre 2003 et 2002 et les états consolidés des résultats, de l'avoir des porteurs de parts et des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2003 et 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

(signée)  
**Comptables agréés**  
Toronto, Canada  
Le 20 février 2004

# Bilans consolidés

Aux 31 décembre 2003 et 2002 (en milliers de dollars)

	2003	2002
<b>ACTIF</b>		
<b>À COURT TERME</b>		
Espèces et quasi-espèces	6 704 \$	5 666 \$
Débiteurs	25 838	24 962
Autres débiteurs (note 5)	1 203	415
Charges payées d'avance	2 081	3 959
	<b>35 826</b>	<b>35 002</b>
AUTRES DÉBITEURS (note 5)	3 284	1 509
ACTIFS INCORPORELS (note 6)	66 993	77 805
ÉCART D'ACQUISITION	49 171	49 171
FRAIS REPORTÉS	3 069	1 832
FRAIS DE FINANCEMENT REPORTÉS	1 176	2 058
IMMOBILISATIONS (note 7)	84 359	89 665
ACTIFS LIÉS AUX DÉCHARGES (note 8)	113 084	122 399
	<b>356 962 \$</b>	<b>379 441 \$</b>

	2003	2002
<b>PASSIF</b>		
<b>À COURT TERME</b>		
Créditeurs	11 866 \$	15 410 \$
Charges à payer	5 836	6 076
Distribution à payer	2 816	2 650
Impôts à payer	346	157
Produits reportés (note 5)	6 400	5 360
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 9)	271	252
	<b>27 535</b>	<b>29 905</b>
DETTE À LONG TERME (note 9)	81 313	76 985
COÛTS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FERMETURE ET D'APRÈS-FERMETURE DES DÉCHARGES (note 10)	8 870	8 013
PASSIFS D'IMPÔTS FUTURS (note 11)	19 036	25 298
	<b>136 754</b>	<b>140 201</b>
<b>AVOIR DES PORTEURS DE PARTS (note 12)</b>	<b>220 208</b>	<b>239 240</b>
	<b>356 962 \$</b>	<b>379 441 \$</b>

Au nom des dirigeants et fiduciaires

(signée)  
**Keith Carrigan**  
 fiduciaires

(signée)  
**T. Iain Ronald**  
 fiduciaires

## États consolidés des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003 et l'exercice allant du 25 avril 2002 au 31 décembre 2002 (en milliers de dollars, sauf le bénéfice net par part)

	2003	2002 (note 2)
PRODUITS	167 626 \$	108 506 \$
CHARGES		
CHARGES D'EXPLOITATION	87 835	56 933
FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS (note 18)	25 452	16 505
BÉNÉFICE AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :	54 339	35 068
AMORTISSEMENT	41 945	30 217
INTÉRÊTS SUR LA DETTE À LONG TERME	5 137	3 118
GAIN NET SUR LA VENTE D'IMMOBILISATIONS ET D'ACTIFS LIÉS AUX DÉCHARGES	(527)	—
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	7 784	1 733
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (note 11)		
Exigibles	450	830
Futurs	(6 262)	(4 982)
	(5 812)	(4 152)
BÉNÉFICE NET	13 596 \$	5 885 \$
Bénéfice net par part de fiducie, de base et dilué	0,51 \$	0,22 \$
Nombre moyen pondéré de parts en circulation (en milliers)	26 500	26 500

## États consolidés **des flux de trésorerie**

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003 et l'exercice allant du 25 avril 2002  
au 31 décembre 2002 (en milliers de dollars)

	2003	2002 <i>(note 2)</i>		2003	2002 <i>(note 2)</i>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE</b>					
<b>LIÉS AUX ACTIVITÉS SUIVANTES</b>					
<b>EXPLOITATION</b>					
Bénéfice net	13 596 \$	5 885 \$			
Éléments sans incidence sur la trésorerie					
Amortissement des actifs incorporels	12 346	8 357			
Amortissement des frais de financement reportés	882	588			
Amortissement des immobilisations	16 622	13 891			
Amortissement des actifs liés aux décharges	12 095	7 381			
Gain sur la cession d'immobilisations	(785)	-			
Gain sur la cession d'actifs liés aux décharges	258	-			
Dotation à la provision au titre des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges	3 061	1 899			
Impôts futurs	(6 262)	(4 982)			
Coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges	(2 204)	(1 826)			
	<b>49 609</b>	31 193			
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	(2 226)	2 146			
Liquidités provenant des activités d'exploitation	<b>47 383</b>	33 339			
<b>INVESTISSEMENT</b>					
Acquisitions <i>(note 4)</i>	(2 376)	(158 660)			
Placement dans d'autres débiteurs	(2 850)	(987)			
Produit d'autres débiteurs	1 089	50			
Achat d'immobilisations	(13 762)	(9 497)			
			Actifs liés aux décharges	(3 233)	(3 880)
			Produit de la cession d'immobilisations	3 691	-
			Produit de la cession d'actifs liés aux décharges	195	-
			Frais reportés	(1 237)	(396)
			Liquidités affectées aux activités d'investissement	<b>(18 483)</b>	(173 370)
			<b>FINANCEMENT</b>		
			Produit de l'emprunt renouvelable	8 650	5 250
			Remboursements de l'emprunt renouvelable	(4 050)	-
			Émission de parts de fiducie	-	176 609
			Parts de fiducie rachetées aux fins d'annulation	-	(17 170)
			Distributions payées aux porteurs de parts	(32 462)	(18 992)
			Liquidités (affectées aux) provenant des activités de financement	<b>(27 862)</b>	145 697
			<b>RENTRÉES NETTES</b>	<b>1 038</b>	5 666
			<b>ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT</b>	<b>5 666</b>	-
			<b>ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN</b>	<b>6 704 \$</b>	5 666 \$
			<b>DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE :</b>		
			Les espèces et quasi-espèces comprennent les éléments suivants :		
			Espèces	3 864 \$	2 652 \$
			Quasi-espèces	2 840	3 014
				<b>6 704 \$</b>	5 666 \$
			Liquidités versées au cours de la période pour les éléments suivants :		
			Impôts sur les bénéfices	1 309 \$	493 \$
			Intérêts	5 183 \$	3 410 \$

## États consolidés de l'avoir des porteurs de parts

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003 et l'exercice allant du 25 avril 2002  
au 31 décembre 2002 (en milliers de dollars)

	2003	2002 <i>(note 2)</i>
SOLDE AU DÉBUT	239 240 \$	– \$
Émission de parts de fiducie	–	272 167
Annulation de parts de fiducie	–	(17 507)
Surplus d'apport	–	337
Bénéfice net	13 596	5 885
Distributions	(32 628)	(21 642)
SOLDE À LA FIN	220 208 \$	239 240 \$

# Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003 et l'exercice allant du 25 avril 2002 au 31 décembre 2002 (en milliers de dollars)

## 1. Structure du Fonds

Le Fonds de revenu BFI Canada (le « Fonds ») est une fiducie à vocation restreinte et à capital variable constituée sous le régime des lois de la province d'Ontario et réglementée par une déclaration de fiducie modifiée et mise à jour le 15 avril 2002. Le Fonds détient les actions ordinaires et les billets de BFI Canada Holdings Inc. (« Holdings ») et, par l'intermédiaire de sa filiale d'exploitation, BFI Canada Inc. (« BFI Canada »), et de ses deux filiales, BFI Usine de Triage Lachenaie Ltée (« BFI Usine ») et Entreprise Sanitaire F.A. Ltée (« F.A. »), il fournit des services de collecte et de mise en décharge de déchets solides non dangereux à des clients des domaines commercial, industriel et résidentiel situés en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba, en Ontario et au Québec. Le Fonds verse des distributions en espèces aux porteurs de parts en fonction de tous les montants reçus par le Fonds, y compris les intérêts, les dividendes, le produit des rachats, le produit des rachats aux fins d'annulation, les remboursements de capital et de la dette, déduction faite des frais raisonnables engagés, comme ils sont établis par les fiduciaires, ainsi que des montants se rapportant au rachat de parts remboursables en espèces et aux intérêts débiteurs. La déclaration de fiducie stipule que les distributions mensuelles en espèces doivent être versées aux porteurs de parts le quinzième jour du mois suivant ou vers cette date.

## 2. États financiers comparatifs

Le Fonds a commencé ses activités le 25 avril 2002. Par conséquent, les états consolidés comparatifs portant sur les résultats, les flux de trésorerie et l'avoir des porteurs de parts concernent l'exercice allant du 25 avril 2002 au 31 décembre 2002.

## 3. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et reflètent les principales conventions comptables suivantes :

### MODE DE PRÉSENTATION

Les états financiers consolidés comprennent les comptes du Fonds et de ses filiales en propriété exclusive, soit Holdings, BFI Canada, BFI Usine et F.A. Les opérations et les comptes intersociétés ont tous été éliminés au moment de la consolidation.

### UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que le Fonds effectue des estimations et pose des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges pour la période visée. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer des montants estimés.

Avec prise d'effet le 10 février 2004, le Fonds a obtenu l'autorisation d'augmenter la capacité de la décharge de Lachenaie de 6,5 millions de mètres cubes supplémentaires, ce qui équivaut à 5,0 à 6,5 années d'exploitation d'après le volume annuel de déchets solides non dangereux acceptés à la décharge (voir la note 19). Dans l'éventualité où le Fonds n'arriverait pas à obtenir les futurs permis nécessaires à l'agrandissement de la décharge de Lachenaie, les actifs suivants feraient l'objet d'un ajustement important : écart d'acquisition, 19 859 \$, frais reportés, 2 923 \$ et actifs liés aux décharges (note 8), 81 441 \$. La direction est confiante d'obtenir l'autorisation d'effectuer des agrandissements supplémentaires avant l'expiration du permis actuel du Fonds. Par conséquent, aucune provision au titre de la baisse de valeur n'a été comptabilisée.

### ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

Les espèces et quasi-espèces comprennent l'encaisse et les placements du marché monétaire à court terme hautement liquides assortis d'une échéance initiale d'au plus trois mois.

### AUTRES DÉBITEURS

Les autres débiteurs comprennent une créance liée à un contrat de location-financement ainsi que des créances de financement à long terme.

Les actifs loués selon des modalités prévoyant le transfert aux clients de pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété sont comptabilisés à titre de créances liées à des contrats de location-financement. Les créances liées à des contrats de location-financement sont inscrites au coût et actualisées selon leur taux sous-jacent implicite.

Les créances de financement à long terme sont comptabilisées au coût majoré des revenus de financement non gagnés.

La juste valeur des autres débiteurs est évaluée au moyen d'une analyse des flux de trésorerie actualisés appliquant des taux d'intérêt conformes à la qualité du crédit de l'emprunteur. Les autres débiteurs font périodiquement l'objet d'un test de dépréciation, et toute réduction de valeur au montant recouvrable net en résultant est constatée dans la période au cours de laquelle la dépréciation est subie.

#### ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels incluent les contrats de collecte avec des clients, les carnets de commandes, les licences relatives aux stations de transfert et les marques de commerce et sont réputés avoir une durée de vie limitée. Les actifs incorporels à durée de vie limitée sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire comme suit :

##### *Contrats de collecte avec des clients*

Durée moyenne du contrat plus une période de renouvellement après la prise d'effet de l'attrition de la clientèle annuelle prévue de 3 %.

##### *Carnets de commandes*

Sur la durée de l'entente de non-concurrence incluse dans la convention sous-jacente d'achat relative à l'acquisition.

##### *Licences relatives aux stations de transfert*

Durée de la licence.

##### *Marques de commerce*

De 10 à 13 ans.

#### ÉCART D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition n'est pas amorti, et il fait l'objet de tests de dépréciation au moins annuellement, ou plus souvent si survient un événement ou une situation qui donnera fort probablement lieu à une diminution de la juste valeur de l'unité d'exploitation

au-dessous de sa valeur comptable. Toute réduction de valeur qui représente l'écart entre la juste valeur et la valeur comptable est constatée dans la période au cours de laquelle la dépréciation est subie. Le test de dépréciation annuelle a été effectué le 24 avril 2003 et n'a pas donné lieu à la constatation d'une perte de valeur.

#### FRAIS REPORTÉS

Les frais reportés sont liés à l'aménagement des décharges, y compris le coût des licences relatives aux décharges et d'autres projets d'immobilisations pour lesquels l'amortissement n'a pas encore commencé. La direction examine périodiquement les valeurs comptables des frais reportés afin de cerner toute perte de valeur éventuelle et toute réduction de valeur au montant recouvrable net en résultant est constatée dans la période au cours de laquelle la dépréciation est subie.

#### FRAIS DE FINANCEMENT REPORTÉS

Les frais de financement reportés représentent les honoraires et les coûts liés à l'obtention de la dette à long terme. Le Fonds amortit ces coûts sur la durée de la dette.

#### IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont constatées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire comme suit :

Immeubles et améliorations	20 à 40 ans
Véhicules et matériel	3 à 8 ans
Conteneurs et compacteurs	5 à 10 ans
Mobilier, agencements et matériel informatique	3 à 10 ans

#### ACTIFS LIÉS AUX DÉCHARGES

Les actifs liés aux décharges représentent le coût du dégagement des décharges, y compris les coûts d'acquisition initiaux et les coûts engagés relativement à l'aménagement et à la construction des décharges. Le coût des permis relatifs aux décharges, de même que les coûts d'aménagement et de construction des décharges prévus, est amorti selon la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation à mesure que le dégagement de la décharge est utilisé. L'estimation de la capacité des décharges est mise à jour annuellement par la direction en fonction de renseignements obtenus par levé et fournis par des ingénieurs indépendants. L'incidence des modifications de la capacité et des coûts de construction estimatifs sur la charge au titre de l'amortissement annuel est comptabilisée prospectivement.

La capacité de décharge disponible totale aux fins de l'amortissement des actifs liés aux décharges représente la somme du dégagement autorisé estimatif (après obtention du permis final auprès des organismes de réglementation) et du dégagement autorisé réputé, ce qui représente une estimation du dégagement qui, selon la direction, est susceptible d'être finalement autorisé en fonction des hypothèses suivantes :

- Des employés travaillent activement pour obtenir le permis ou les modifications au permis nécessaires en vue d'agrandir une décharge existante, et le projet est bien engagé;
- Il est probable que les approbations nécessaires seront obtenues dans une période de temps normale en ce qui a trait à la demande et au traitement des approbations pour les territoires dans lesquels la décharge est située.
- Le Fonds a le droit légal d'utiliser ou d'obtenir un terrain à l'égard du projet d'agrandissement;
- Il n'existe aucune restriction ou question importante connue sur le plan politique, technique, juridique ou commercial pouvant entraver la réussite de l'agrandissement;
- Une analyse de faisabilité financière a été réalisée et les résultats démontrent que l'agrandissement aura des incidences financières et opérationnelles positives, de sorte que la direction est déterminée à poursuivre l'agrandissement;
- Un dégagement des décharges additionnel et les coûts connexes ont été estimés en fonction de l'étude de définition du projet d'agrandissement prévu.

En général, le Fonds et son prédécesseur ont réussi à obtenir les approbations nécessaires en vue des agrandissements projetés. Toutefois, il n'y a aucune garantie que le Fonds réussira à obtenir les approbations nécessaires pour agrandir les décharges dans le futur.

#### **COÛTS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FERMETURE ET D'APRÈS-FERMETURE DES DÉCHARGES**

Les charges à payer quant aux activités de fermeture et d'après-fermeture ont trait aux coûts de restauration des lieux, de surveillance et de maintenance qui seront engagés relativement aux décharges exploitées par le Fonds une fois que les emplacements n'accepteront plus de déchets. Les coûts de fermeture comprennent les coûts nécessaires pour recouvrir les cellules pleines des décharges et pour démonter et enlever certaines structures. Les coûts d'après-fermeture comprennent presque tous les coûts qui doivent être engagés suivant la fermeture d'une décharge, y compris la surveillance de l'eau souterraine et la gestion du lixiviat. Les estimations à jour de ces coûts sont établies au moins annuellement par les ingénieurs du Fonds et le personnel comptable en fonction de la réglementation régissant les décharges applicable à chaque installation. Des coûts unitaires sont établis au moyen de la division des coûts restants non encore comptabilisés par le dégagement permis restant devant être utilisé.

Les coûts annuels passés en charges représentent les coûts unitaires multipliés par le nombre d'unités utilisées au cours de l'exercice. L'incidence des modifications de la capacité estimative sur les coûts unitaires est comptabilisée prospectivement.

Afin d'estimer les coûts relatifs aux obligations de fermeture et d'après-fermeture, la direction doit formuler un certain nombre d'hypothèses quant aux changements potentiels futurs sur les plans technologique et réglementaire. Les coûts finaux pourraient varier par rapport à ces estimations.

#### **IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES**

Les impôts futurs sont calculés au moyen de la méthode du passif fiscal. En vertu de cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont établis selon les écarts entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs et selon les taux d'imposition pratiquement en vigueur et les lois fiscales qui seront en vigueur au moment où les écarts sont censés se résorber. L'incidence d'une modification des taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôts futurs est constatée dans les résultats dans la période au cours de laquelle la modification a lieu.

#### **PRODUITS**

Les produits sont principalement composés des frais de collecte de déchets payés par les clients des domaines commercial, industriel et résidentiel ainsi que des frais de transfert et de mise en décharge imputés à des tiers. En ce qui a trait aux activités de collecte et de mise en décharge, les produits sont constatés lorsque les services sont fournis, soit au moment de la mise en décharge des déchets recueillis.

Les produits reportés ont trait aux contrats de collecte à long terme, en vertu desquels une facturation anticipée est effectuée avant que les services soient fournis.

Les produits tirés de créances liées à des contrats de location-financement sont constatés de façon à générer un taux de rendement constant relativement à l'investissement dans le contrat de location.

Les produits tirés des créances de financement à long terme sont constatés en fonction de l'amortissement sur la durée de la créance correspondante.

#### **DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2003, le Fonds a adopté la nouvelle norme comptable canadienne relative à la dépréciation des actifs à long terme, qui exige qu'une perte de valeur soit constatée lorsqu'un événement ou une situation indique que la valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable et excède sa juste valeur. Toute perte de valeur qui en résulte est constatée dans la période où la dépréciation est subie.

**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**

Les coûts des avantages complémentaires de retraite et de certains avantages postérieurs à l'emploi sont constatés sur la période au cours de laquelle l'employé a rendu les services en retour de ces avantages. D'autres avantages postérieurs à l'emploi sont constatés au moment où l'événement donnant lieu à l'obligation survient.

Le Fonds offre à la fois un régime de retraite à cotisations déterminées et un régime de retraite à prestations déterminées; il comptabilise ses obligations en vertu de régimes d'avantages sociaux et les coûts qui y sont associés, déduction faite des actifs du régime. Le Fonds a adopté les conventions suivantes :

- Le coût des prestations de retraite gagnées par les salariés est établi par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes capitalisés, la progression des salaires et l'âge de départ à la retraite des salariés.
- Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur.
- L'excédent du gain actuariel net (de la perte actuarielle nette) sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou sur 10 % de la juste valeur des actifs du régime, selon le montant le plus élevé, est amorti sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés actifs. La durée d'activité résiduelle moyenne des salariés actifs couverts par le régime de retraite est de 10,3 ans.

**4. Acquisitions**

i) Le 25 avril 2002, le Fonds, par l'intermédiaire de Holdings, a acquis la totalité des actions ordinaires, des débentures convertibles et des bons de souscription en circulation de 3743276 Canada Inc. (« BFI Holdco »), pour une contrepartie totale de 249 439 \$. L'opération a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. BFI Holdco a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Par l'intermédiaire de ses trois principales filiales en exploitation, soit BFI Canada, BFI Usine et F.A., BFI Holdco fournissait des services de collecte et de mise en décharge de déchets solides non dangereux à des clients des domaines commercial, industriel et résidentiel situés en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba, en Ontario et au Québec.

Actif net acquis	
Actif à court terme, y compris l'encaisse de 1 081 \$	22 551 \$
Actifs incorporels	86 007
Écart d'acquisition	51 175
Frais reportés	1 436
Frais de financement reportés	2 646
Immobilisations	93 912
Actifs liés aux décharges	125 900
Autres actifs à long terme	986
Passif à court terme	(17 405)
Dette à long terme	(71 987)
Coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges	(7 940)
Passifs d'impôts futurs	(37 842)
	<hr/>
	249 439 \$
Contrepartie :	
Espèces	148 879 \$
Parts	90 000
	<hr/>
	238 879
Coûts d'acquisition et frais connexes	10 560
	<hr/>
	249 439 \$

L'allègement fiscal futur lié aux coûts d'acquisition et aux frais connexes totalise 2 004 \$, lequel montant a été crédité à l'écart d'acquisition.

Les résultats de la société acquise ont été inclus dans les présents états financiers consolidés à compter du 25 avril 2002.

Les opérations suivantes relatives à l'acquisition ont été effectuées simultanément le 25 avril 2002 et ont été reflétées dans le calcul des montants ci-dessus :

- BFI Holdco a fusionné avec Holdings et poursuit ses activités sous le nom de Holdings.
- Holdings a versé 41 812 \$, représentant le capital et les intérêts courus exigibles sur l'emprunt non renouvelable de BFI Holdco.

c) Holdings a versé 17 551 \$, représentant le capital et les intérêts courus exigibles sur l'emprunt à terme et l'emprunt-relais de BFI Holdco. Le montant résiduel de la dette à long terme de 71 987 \$ représente la valeur de l'emprunt à terme renégocié, d'un montant de 71 000 \$, et les emprunts effectués pour le compte de F.A., qui s'élèvent à 987 \$.

d) Holdings a versé 12 500 \$, représentant le capital et les intérêts théoriques exigibles sur la débenture subordonnée de BFI Holdco.

e) Holdings a versé 2 000 \$ à titre de paiement unique effectué à la place de tous les paiements de redevances qui seraient autrement payables en vertu de la convention visant l'utilisation de la marque de commerce « BFI » et le logo connexe pour la durée initiale de 15 ans (se reporter à la note 13).

f) Holdings a radié 5 886 \$ de frais de financement reportés.

ii) Avec prise d'effet le 30 avril 2002, le Fonds a conclu une convention d'achat dans le but d'acquérir les actifs d'une entreprise de collecte de déchets solides et de recyclage de Vancouver pour une contrepartie en espèces de 217 \$. Le prix d'achat est réparti comme suit :

Immobilisations	102 \$
Actifs incorporels – contrats de collecte avec des clients	115
	<hr/>
	217 \$

iii) Avec prise d'effet le 30 juin 2002, le Fonds a conclu une convention d'achat dans le but d'acquérir les actifs d'une entreprise de collecte de déchets solides de Montréal pour une contrepartie en espèces de 85 \$. Le prix d'achat est réparti comme suit :

Immobilisations	45 \$
Actifs incorporels – contrats de collecte avec des clients	40
	<hr/>
	85 \$

iv) Avec prise d'effet le 29 août 2003, le Fonds a conclu une convention d'achat dans le but d'acquérir les actifs d'une entreprise de collecte de déchets solides de la Colombie-Britannique pour une contrepartie en espèces de 2 190 \$. Le prix d'achat est réparti comme suit :

Actifs à court terme	382 \$
Immobilisations	430
Actifs incorporels – contrats de collecte avec des clients	435
Actifs incorporels – carnet de commandes	943
	<hr/>
	2 190 \$

v) Avec prise d'effet le 29 août 2003, le Fonds a conclu une convention d'achat dans le but d'acquérir une entreprise de collecte de déchets solides de l'Alberta pour une contrepartie en espèces de 186 \$. Le prix d'achat est réparti comme suit :

Immobilisations	30 \$
Actifs incorporels – contrats de collecte avec des clients	156
	<hr/>
	186 \$

## 5. Autres débiteurs

Les autres débiteurs comprennent une créance liée à un contrat de location-financement à recevoir d'une ville de la province de Québec en ce qui a trait à des conteneurs. La créance porte intérêt à 11 % et est à recevoir en 60 versements mensuels égaux de 21 \$ jusqu'en août 2007. La créance n'est pas garantie.

	31 décembre 2003	31 décembre 2002
Total des paiements minimaux à recevoir au titre de la créance	944 \$	1 202 \$
Moins : revenus de financement non gagnés	134	265
Créance à recevoir	810	937
Moins : tranche à court terme	197	163
	<hr/>	<hr/>
	613 \$	774 \$
	<hr/>	<hr/>
Total des revenus de financement	131 \$	36 \$

Les autres débiteurs comprennent des créances de financement à long terme à recevoir d'une ville de la province de Québec en ce qui a trait à des conteneurs. Le total des créances porte intérêt à environ 10 % et est exigible en 60 versements mensuels égaux de 61 \$ jusqu'en décembre 2007. Les créances ne sont pas garanties.

	31 décembre 2003	31 décembre 2002
Total des paiements à recevoir au titre de la créance	2 943 \$	– \$
Moins : tranche à court terme	735	– \$
	2 208 \$	– \$
Total des revenus de financement	335 \$	– \$

Les revenus de financement non gagnés inclus dans les autres débiteurs et les produits reportés totalisent 719 \$ au 31 décembre 2003 (néant en 2002).

Les paiements minimaux à recevoir au titre de la créance liée à des contrats de location-financement et des créances de financement à long terme pour chaque exercice compris dans la période de quatre ans se terminant le 31 décembre s'établissent comme suit :

	Créance liée à des contrats de location- financement	Créances de financement à long terme
2004	258 \$	735 \$
2005	258	736
2006	258	736
2007	170	736
	944 \$	2 943 \$

Le solde des autres débiteurs correspond à des effets à recevoir de villes de la province de Québec (note 9).

## 6. Actifs incorporels

31 décembre 2003				
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Ajouts
Contrats de collecte avec des clients	82 861 \$	20 066 \$	62 795 \$	591 \$
Carnets de commandes	943	63	880	943
Licences relatives aux stations de transfert	1 592	270	1,322	–
Marques de commerce	2 300	304	1,996	–
	87 696 \$	20 703 \$	66 993 \$	1 534 \$

31 décembre 2002				
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Ajouts
Contrats de collecte avec des clients	82 270 \$	8 128 \$	74 142 \$	82 270 \$
Carnets de commandes	–	–	–	–
Licences relatives aux stations de transfert	1,592	108	1 484	1 592
Marques de commerce	2,300	121	2 179	2 300
	86 162 \$	8 357 \$	77 805 \$	86 162 \$

## 7. Immobilisations

31 décembre 2003			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains et améliorations	12 222 \$	— \$	12 222 \$
Immeubles et améliorations	28 690	1 855	26 835
Véhicules et matériel	44 009	16 618	27 391
Conteneurs et compacteurs	23 539	7 142	16 397
Mobilier, agencements et matériel informatique	3 981	2 467	1 514
	<b>112 441 \$</b>	<b>28 082 \$</b>	<b>84 359 \$</b>

31 décembre 2002			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains et améliorations	14 962 \$	— \$	14 962 \$
Immeubles et améliorations	28 303	703	27 600
Véhicules et matériel	34 638	8 222	26 416
Conteneurs et compacteurs	21 029	2 592	18 437
Mobilier, agencements et matériel informatique	3 664	1 414	2 250
	<b>102 596 \$</b>	<b>12 931 \$</b>	<b>89 665 \$</b>

## 8. Actifs liés aux décharges

31 décembre 2003			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Actifs liés aux décharges	132 560 \$	19 476 \$	113 084 \$

31 décembre 2002			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Actifs liés aux décharges	129 780 \$	7 381 \$	122 399 \$

Le Fonds détient et exploite des décharges dans les provinces de Québec (« Lachenaie »), de l'Alberta et du Manitoba, lesquelles ont une période d'exploitation restante estimative de 5,3 à 6,8 ans, de 4,0 ans et de 41,8 ans respectivement, en fonction des volumes de mise en décharge prévus et d'une semaine d'exploitation de six jours pour chaque emplacement. Avec prise d'effet le 26 mars 2003, le Fonds a obtenu un décret d'urgence du gouvernement du Québec approuvant la demande d'agrandissement vertical de la décharge de Lachenaie. Ce décret permet d'augmenter la capacité d'enfouissement d'environ un million de tonnes, soit d'environ un an. Avec prise d'effet le 10 février 2004, le Fonds a reçu l'autorisation d'augmenter la capacité de la décharge de Lachenaie de 6,5 millions de mètres cubes supplémentaires, ce qui équivaut à 5,0 à 6,5 années d'exploitation d'après le volume annuel de déchets solides non dangereux acceptés à la décharge (voir la note 19). Des approbations futures visant la poursuite de l'exploitation de la décharge de Lachenaie devraient accroître sa capacité et donc sa durée d'exploitation de 33 millions de mètres cubes et seront requises aux fins de l'utilisation de la capacité permise alors restante. La direction prévoit recevoir les permis nécessaires avant l'échéance du permis alors en vigueur et amortir les coûts relatifs à la décharge de Lachenaie sur la capacité permise et réputée permise. La valeur comptable nette de la décharge de Lachenaie au 31 décembre 2003 était de 81 441 \$ (83 966 \$ en 2002).

## 9. Dette à long terme

	31 décembre 2003	31 décembre 2002
Emprunt à terme	71 000 \$	71 000 \$
Emprunt renouvelable	9 850	5 250
Autres	734	987
	81 584	77 237
Moins la tranche à court terme de la dette à long terme	271	252
	81 313 \$	76, 985 \$

L'emprunt à terme est disponible jusqu'à un maximum de 71 000 \$ et, au gré de Holdings, porte intérêt au taux préférentiel bancaire ou au taux des acceptations bancaires de 30 jours majoré de 1 %, plus une majoration additionnelle de 2 % sur l'un ou l'autre de ces taux d'intérêt. Les paiements sont exigibles mensuellement à terme échu. Holdings, à son gré, peut payer en avance la totalité ou une partie de l'emprunt à terme, au moyen de versements d'au moins 2 000 \$. L'emprunt à terme est remboursable en entier le 25 avril 2005 ou en cas de défaut, selon la date la plus rapprochée des deux, et il est garanti par une sûreté de premier rang sur les actifs du Fonds et de ses filiales. Les intérêts payés d'avance, représentant l'escompte sur les acceptations bancaires, ont totalisé 336 \$ (338 \$ en 2002) et sont inclus dans les charges payées d'avance.

Holdings dispose également d'un emprunt renouvelable pouvant atteindre un montant maximal de 28 600 \$, dont une tranche de 8 600 \$ se rapporte spécifiquement à une lettre de crédit nécessaire à l'exploitation d'une décharge. Lorsque l'emprunt renouvelable est utilisé, l'emprunt porte intérêt, au choix de Holdings, au taux préférentiel bancaire ou au taux des acceptations bancaires de 30 jours majoré de 1 %, plus une majoration additionnelle de 2 % sur l'un ou l'autre de ces taux d'intérêt. Les paiements sont exigibles mensuellement à terme échu. Les tranches inutilisées de l'emprunt renouvelable, qui ont totalisé 6 810 \$ au 31 décembre 2003 (11 460 \$ en 2002), sont assujetties à une commission de 0,5 % payable trimestriellement à terme échu. Le total du capital et des intérêts non payés est exigible et payable au plus tard le 25 avril 2005 ou en cas de défaut, selon la date la plus rapprochée des deux. Les avances de l'emprunt renouvelable ne doivent pas dépasser 10 000 \$ pour les acquisitions permises et 17 000 \$, 18 000 \$ et 15 000 \$ pour des dépenses en immobilisations pour les exercices se terminant en 2002, en 2003 et par la suite, respectivement. L'emprunt renouvelable

est garanti par une sûreté de premier rang sur les actifs du Fonds et de ses filiales. Les intérêts payés d'avance, qui représentent l'escompte sur les acceptations bancaires, ont totalisé 46 \$ (24 \$ en 2002) et sont inclus dans les charges payées d'avance.

Avec prise d'effet le 31 juillet 2003, Holdings a obtenu un accord de consentement-renonciation de la part de ses prêteurs visant le remboursement de son emprunt renouvelable à même le produit de la vente de ses terrains excédentaires. Les prêteurs ont accepté d'avancer de nouveau les sommes, sous réserve de certaines conditions, soit l'achat et le développement d'une autre installation avant le 30 juin 2004. En vertu de l'accord de consentement-renonciation, les sommes avancées de nouveau à Holdings sont expressément exclues du calcul de la clause restrictive sur les dépenses en immobilisations prévue dans l'entente de crédit et de garantie modifiable renouvelée.

Les autres éléments de la dette à long terme sont constitués de deux emprunts bancaires de 152 \$ (249 \$ en 2002) et de 582 \$ (738 \$ en 2002). Le premier emprunt vient à échéance le 15 mai 2005 et porte intérêt à 7,9 %. Le deuxième vient à échéance le 12 mars 2007 et porte intérêt à 7,0 %. Ces deux emprunts bancaires sont garantis par des villes de la province de Québec. Ils ont été contractés afin que F.A. puisse acquérir des conteneurs à fournir aux villes respectives. Les emprunts sont remboursés directement par les villes au prêteur en montants mensuels comprenant le capital et les intérêts. Les autres débiteurs à court terme et à long terme comprennent des effets à recevoir de ces villes, assortis des mêmes modalités que l'emprunt sous-jacent.

Les intérêts sur la dette à long terme ont totalisé 5 137 \$ (3 118 \$ en 2002).

Les remboursements de capital exigés pour chaque exercice compris dans la période de quatre ans se terminant le 31 décembre sont les suivants :

2004	271 \$
2005	81 075
2006	190
2007	48
	81 584 \$

## 10. Coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges

Le Fonds exploite actuellement trois décharges de déchets solides et est responsable des coûts de surveillance et de maintenance relatifs à la fermeture et à l'après-fermeture de chaque emplacement. Les coûts totaux estimatifs liés aux activités de fermeture et

d'après-fermeture seront entièrement comptabilisés pour ces décharges au moment où ces installations cesseront de recevoir des déchets et seront fermées. La provision pour coûts s'établissant actuellement à 8 870 \$ au 31 décembre 2003 (8 013 \$ en 2002), une provision d'environ 15 964 \$ (19 025 \$ en 2002) de coûts additionnels devra être constituée sur la période d'exploitation restante de ces décharges, ce qui englobe les coûts environnementaux et le contrôle du méthane établis en vertu des permis relatifs aux installations existantes. Des examens environnementaux sont effectués par des conseillers externes à divers moments chaque année. Les paiements futurs prévus des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture au 31 décembre 2003 étaient les suivants :

2004	3 099
2005	450
2006	800
2007	1 050
2008	909
Par la suite	18 526
	24 834 \$

Aucun coût d'après-fermeture n'a été comptabilisé pour la décharge de Lachenaie puisque l'emplacement possède une centrale de transformation des gaz d'enfouissement en électricité qui, une fois que la décharge cessera de recevoir des déchets, devrait générer des produits suffisants pour contrebalancer les coûts liés aux activités d'après-fermeture.

Avec prise d'effet le 10 février 2004, le Fonds a reçu l'autorisation d'augmenter la capacité de la décharge de Lachenaie de 6,5 millions de mètres cubes supplémentaires, ce qui équivaut à 5,0 à 6,5 années d'exploitation d'après le volume annuel de déchets solides non dangereux acceptés à la décharge (voir la note 19). Les coûts prévus liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable avant que toutes les questions relatives à l'agrandissement de la décharge de Lachenaie soient réglées avec le gouvernement du Québec. Par conséquent, aucun montant n'a été inclus dans les paiements futurs prévus au titre des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture présentés ci-dessus.

En mars 2003, l'Institut Canadien des Comptables Agréés a émis une nouvelle norme comptable canadienne à l'égard des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Cette norme exige la constatation d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation corporelle qu'une entité est juridiquement obligée de régler. La nouvelle

norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 et elle précise que le Fonds doit retraiter rétroactivement tous ses états financiers comparatifs consolidés. Par conséquent, les états financiers consolidés datés du 31 décembre 2003 seront retraités à des fins de comparaison future. L'adoption de la nouvelle norme comptable n'aura pas d'incidence sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

## 11. Impôts sur les bénéfices

Le Fonds est considéré comme une fiducie de fonds communs de placement aux fins de l'impôt sur les bénéfices. Conformément à la déclaration de fiducie, le fiduciaire distribuera aux participants tous les bénéfices imposables directement générés par le Fonds et déduira ces distributions aux fins de l'impôt sur les bénéfices. Les bénéfices imposables des filiales dont le siège social se trouve au Canada sont assujettis à un taux d'imposition d'environ 36 % (38 % en 2002).

Le tableau suivant fait le rapprochement des écarts entre les impôts sur les bénéfices découlant uniquement de l'application des taux prévus par la loi aux bénéfices du Fonds avant impôts et le montant du recouvrement d'impôts figurant dans les états financiers consolidés.

	31 décembre 2003	Du 25 avril 2002 au 31 décembre 2002
Bénéfice avant impôts	7 784 \$	1 733 \$
Charge d'impôts au taux de base combiné	2 802	659
Impôts sur les bénéfices attribuables aux porteurs de parts	(10 369)	(7 506)
Impôts des grandes sociétés	450	513
Impôts sur l'amortissement non déductible d'actifs incorporels	1 111	701
Impôts sur d'autres charges non déductibles	74	57
Écart permanent à la cession d'immobilisations corporelles	131	—
Incidence de la modification du taux d'imposition entre le taux combiné actuel et le taux prévu au moment de la résorption	(245)	938
Autres	234	486
Recouvrement d'impôts	(5 812) \$	(4 152) \$

Les principales composantes des impôts futurs du Fonds sont les suivantes :

	31 décembre 2003	31 décembre 2002
<b>Actifs d'impôts futurs</b>		
Reports prospectifs de pertes fiscales inutilisées	9 677 \$	7 857 \$
Frais de financement et d'émission reportés	4 616	5 894
Excédent de la valeur comptable des immobilisations sur la valeur fiscale	725	718
Charges comptables actuellement non déductibles	3 005	1 291
	<b>18 023</b>	<b>15 760</b>
<b>Passifs d'impôts futurs</b>		
Excédent de la valeur comptable des actifs incorporels sur la valeur fiscale	22 296	24 898
Excédent de la valeur comptable des actifs liés aux décharges sur la valeur fiscale	13 723	16 160
Excédent de la valeur comptable des frais reportés sur la valeur fiscale	1 040	—
	<b>37 059</b>	<b>41 058</b>
<b>Passifs d'impôts futurs, montant net</b>	<b>19 036 \$</b>	<b>25 298 \$</b>

## 12. Avoir des porteurs de parts

Un nombre illimité de parts peuvent être émises. Chaque part est transférable, confère un droit de vote et représente une participation égale et indivise dans toute distribution du Fonds, qu'il s'agisse de distributions de bénéfice, de gains en capital nets réalisés ou d'autres montants, ainsi que dans tous les actifs nets du Fonds en cas de dissolution ou de liquidation du Fonds.

Le 25 avril 2002, le Fonds a émis 17 500 000 parts à 10,00 \$ la part pour un montant en espèces et 9 000 000 de parts en échange de 90 000 \$ de billets de Holdings. Les frais d'émission ont totalisé 15 561 \$.

Le 21 mai 2002, le Fonds a émis 1 821 800 parts à 10,00 \$ la part. Ces parts ont par la suite été annulées au coût de 17 170 \$. L'annulation de parts a permis de dégager

un gain net de 337 \$, qui a été comptabilisé en tant que surplus d'apport. Les frais d'émission ont totalisé 1 048 \$.

Après déduction des frais d'émission totaux de 16 609 \$, moins l'allégement fiscal y afférent de 5 558 \$, le produit total tiré de l'émission de parts de fiducie s'est établi à 272 167 \$.

L'apport de capital ainsi que le bénéfice net et les distributions cumulés se détaillent comme suit :

	31 décembre 2003		31 décembre 2002	
	Parts	\$	Parts	\$
<i>Apport de capital</i>				
Parts de fiducie au début	26 500 000	254 997 \$	—	— \$
Émission de parts de fiducie	—	—	28 321 800	272 167
Annulation de parts de fiducie	—	—	(1 821 800)	(17 507)
Surplus d'apport	—	—	—	337
<b>Parts de fiducie à la fin</b>	<b>26 500 000</b>	<b>254 997</b>	<b>26 500 000</b>	<b>254 997</b>
<i>Bénéfice net cumulé</i>				
Bénéfice net au début		5 885		—
Bénéfice net au cours de l'exercice		13 596		5 885
<b>Bénéfice net à la fin</b>		<b>19 481</b>		<b>5 885</b>
<i>Distributions cumulées</i>				
Distributions au début		21 642		—
Distributions au cours de l'exercice		32 628		21 642
<b>Distributions à la fin</b>		<b>54 270</b>		<b>21 642</b>
<b>Avoir des porteurs de parts</b>		<b>220 208 \$</b>		<b>239 240 \$</b>

### 13. Engagements et éventualités

Le Fonds loue des immeubles et du matériel en vertu de contrats de location-exploitation. Les loyers futurs minimaux pour les périodes se terminant le 31 décembre sont les suivants :

2004	2 159 \$
2005	2 082
2006	1 862
2007	1 851
2008	506
Par la suite	2 061
	10 521 \$

En 2002, le Fonds s'était engagé à effectuer l'acquisition de véhicules et de conteneurs au coût d'environ 1 000 \$ et 1 300 \$, respectivement, afin de pouvoir remplir ses obligations en vertu de nouveaux contrats de collecte. Le Fonds n'avait conclu aucun tel engagement au 31 décembre 2003.

Le Fonds est la partie succédante à une convention relative aux licences d'utilisation de la marque de commerce « BFI » et du logo connexe relativement à ses activités de gestion des déchets solides, sous réserve de certaines restrictions. La convention a été modifiée le 22 février 2002 et, en vertu de la convention modifiée, un paiement unique de 2 000 \$ a été effectué le 25 avril 2002 pour régler en totalité toutes les redevances découlant de la convention relative aux licences pour le reste de la durée initiale de 15 ans. En vertu de la convention, le Fonds peut se prévaloir de deux prorogations de 10 ans après la durée initiale de 15 ans, en contrepartie de 600 \$ et de 1 500 \$ annuellement, respectivement.

Avec prise d'effet le 10 février 2004, le Fonds a obtenu l'autorisation d'augmenter la capacité de la décharge de Lachenaie de 6,5 millions de mètres cubes supplémentaires, ce qui équivaut à 5,0 à 6,5 années d'exploitation d'après le volume annuel de déchets solides non dangereux acceptés à la décharge (voir la note 19). Par conséquent, pour chaque tonne de déchets, le Fonds doit verser des redevances de 1,50 \$ par tonne déversée dans la zone faisant l'objet d'un nouveau permis sous réserve d'un montant maximal de 1 500 \$ par

année. Cette convention relative aux redevances a une durée de quatre ans et prévoit un paiement cumulatif maximal de 6 000 \$ sur la durée de la convention.

Le Fonds conclut divers engagements dans le cours normal de ses activités. Au 31 décembre 2003, il avait émis des lettres de crédit pour un montant de 11 940 \$ (11 890 \$ en 2002) et consenti des garanties de bonne exécution pour un montant de 21 171 \$ (20 048 \$ en 2002).

### 14. Avantages sociaux futurs

Le montant net de la charge de retraite au titre des régimes à cotisations déterminées et à prestations déterminées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003 s'est chiffré à 360 \$ (221 \$ en 2002).

#### RÉGIME À COTISATIONS DÉTERMINÉES

Le régime à cotisations déterminées du Fonds est non contributif et exige que tous les employés admissibles adhèrent au régime suivant leur première année d'emploi.

#### RÉGIME À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

Le régime à prestations déterminées du Fonds compte 14 participants actifs. Une évaluation actuarielle est effectuée tous les trois ans. La dernière évaluation actuarielle a été effectuée le 31 décembre 2000. L'information sur le régime à prestations déterminées se présente comme suit :

	31 décembre 2003	31 décembre 2002
Actif du régime		
Juste valeur au début	325 \$	291 \$
Rendement prévu de l'actif du régime	23	16
Cotisations patronales	51	60
Prestations versées	(72)	(2)
Gain (perte) actuariel(le) au cours de l'exercice	9	(40)
Juste valeur à la fin	336 \$	325 \$
Obligation au titre des prestations constituées		
Au début	442 \$	397 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	44	28
Intérêts débiteurs	29	19
Prestations versées	(72)	(2)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin	443 \$	442 \$
Charge au titre du régime d'avantages sociaux		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	44 \$	28 \$
Rendement prévu de l'actif du régime	(23)	(16)
Intérêts débiteurs	29	19
Amortissement de l'actif transitoire	(3)	(2)
Amortissement des pertes actuarielles nettes	(9)	(3)
Charge au titre du régime d'avantages sociaux, montant net	38 \$	26 \$
Situation de capitalisation - déficit du régime	107 \$	117 \$
Actif transitoire non amorti	22	25
Pertes actuarielles non amorties	(99)	(100)
Passif au titre des prestations constituées, à la fin	30 \$	42 \$

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul de l'obligation au titre des prestations constituées du Fonds sont les suivantes :

	31 décembre 2003	31 décembre 2002
Taux d'actualisation	6,5 %	6,5 %
Taux de rendement à long terme prévu de l'actif du régime	7,5 %	7,5 %
Taux de croissance de la rémunération	4,5 %	4,5 %

## 15. Instruments financiers

### JUSTE VALEUR ESTIMATIVE

La valeur comptable des espèces et quasi-espèces, des débiteurs, des charges payées d'avance, des créditeurs, des charges à payer, de la distribution à payer, des impôts sur les bénéficiaires à payer et des produits reportés se rapproche de leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

Au 31 décembre 2003, la juste valeur estimative de la créance liée à un contrat de location-financement, compte tenu d'un taux d'intérêt conforme à la qualité du crédit de l'emprunteur, s'établissait à 847 \$ (1 023 \$ en 2002), comparativement à la valeur comptable de 810 \$ (937 \$ en 2002).

Au 31 décembre 2003, la juste valeur estimative des créances de financement à long terme, compte tenu d'un taux d'intérêt conforme à la qualité de crédit de l'emprunteur, s'établissait à 2 614 \$ (néant en 2002), comparativement à la valeur comptable de 2 943 \$ (néant en 2002).

Au 31 décembre 2003, la juste valeur estimative des effets à recevoir de villes de la province de Québec, compte tenu d'un taux d'intérêt conforme à la qualité de crédit des emprunteurs, s'établissait à 154 \$ (255 \$ en 2002) et à 592 \$ (752 \$ en 2002), respectivement, comparativement à une valeur comptable de 152 \$ (249 \$ en 2002) et de 582 \$ (738 \$ en 2002), respectivement.

Au 31 décembre 2003 et 2002, la juste valeur estimative de la dette à long terme correspondait approximativement à sa valeur comptable.

## RISQUE DE CRÉDIT

Le Fonds fournit du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Le Fonds vérifie régulièrement la solvabilité de ses clients et maintient des provisions pour pertes sur créances. Le Fonds réduit le risque de crédit en traitant avec un grand nombre de clients de divers secteurs.

## RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le Fonds a un emprunt à terme et un emprunt renouvelable dont les taux d'intérêt changent selon les fluctuations du taux préférentiel bancaire ou du taux des acceptations bancaires de 30 jours.

## 16. Information sectorielle

Le Fonds exerce ses activités dans deux secteurs distincts : décharges et production d'énergie ainsi que collecte de déchets solides. Le Fonds détient et exploite trois décharges qui servent les régions de Montréal, de Calgary et de Winnipeg ainsi que leurs collectivités avoisinantes et exploite une quatrième décharge pour la ville de Lethbridge. La centrale de transformation des gaz d'enfouissement en électricité du Fonds, située à la décharge de Lachenaie, au Québec, est également comprise dans le secteur d'activité lié aux décharges. Le secteur ayant trait à la collecte de déchets solides englobe les services de collecte et d'élimination de déchets solides non dangereux et de produits recyclables, les activités des stations de transfert des collectes, les installations de matériaux récupérés ainsi que les locations de compacteurs à déchets.

Les conventions comptables utilisées dans ces secteurs d'activité sont les mêmes que celles qui sont décrites dans le sommaire des principales conventions comptables. Les frais de vente, généraux et administratifs sont répartis entre ces secteurs en fonction de divers facteurs, dont les produits d'exploitation. Le Fonds évalue le rendement de chaque secteur en fonction des produits bruts, moins les charges d'exploitation et les frais de vente, généraux et administratifs.

Les estimations utilisées aux fins du calcul de la juste valeur des unités d'exploitation désignées ont fait l'objet d'ajustements ayant donné lieu à la réaffectation entre les secteurs d'activité d'un écart d'acquisition totalisant 9 581 \$. Les données comparatives au 31 décembre 2002 ont été ajustées pour tenir compte de ce changement.

Le Fonds n'a aucun client auprès de qui les ventes excèdent 10 % du total des produits. La quasi-totalité des produits du Fonds est tirée des activités canadiennes.

	31 décembre 2003	Du 25 avril 2002 au 31 décembre 2002
Produits bruts		
Décharges et énergie	46 318 \$	29 589 \$
Collecte de déchets solides	136 903	89 424
	183 221	119 013
Produits intersociétés		
Décharges et énergie	(13 829)	(9 125)
Collecte de déchets solides	(1 766)	(1 382)
	(15 595) \$	(10 507) \$
Produits		
Décharges et énergie	32 489	20 464
Collecte de déchets solides	135 137	88 042
	167 626 \$	108 506 \$
Bénéfice avant amortissement, intérêts sur la dette à long terme et gain net sur la vente d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges et impôts sur les bénéfices		
Décharges et énergie	24 679	16 778
Collecte de déchets solides	29 660	18 290
	54 339 \$	35 068 \$

Au 31 décembre 2003			
	Décharges et énergie	Collecte de déchets solides	Total
Écart d'acquisition	19 859 \$	29 312 \$	49 171 \$
Total de l'actif	165 333 \$	191 629 \$	356 962 \$

Au 31 décembre 2002 (retraité)			
	Décharges et énergie	Collecte de déchets solides	Total
Écart d'acquisition	19 859 \$	29 312 \$	49 171 \$
Total de l'actif	177 634 \$	201 807 \$	379 441 \$

## 17. Garanties

Le 1<sup>er</sup> janvier 2003, le Fonds a adopté la nouvelle note d'orientation concernant la comptabilité NOC-14, qui exige la présentation de certains renseignements sur les garanties.

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds conclut des ententes qui satisfont à la définition de garantie. Les principales garanties du Fonds assujetties aux exigences de la NOC-14 sont les suivantes :

a) Le Fonds a pris des engagements d'indemnisation en vertu de contrats de location visant l'utilisation de plusieurs installations d'exploitation. Aux termes de ces ententes, le Fonds accepte d'indemniser les contreparties pour plusieurs éléments, notamment, sans toutefois s'y limiter, toutes obligations, pertes, poursuites et tous dommages-intérêts ainsi que l'existence de substances dangereuses survenant pendant ou après la durée du contrat. Des changements aux lois sur l'environnement ou à leur interprétation pourraient faire en sorte que le Fonds doive dédommager les contreparties. Le montant maximal éventuellement payable ne peut être raisonnablement estimé.

b) Une indemnisation a été accordée à tous les fiduciaires et administrateurs ou dirigeants du Fonds et de ses filiales pour divers éléments, notamment, sans toutefois s'y limiter, tous les coûts de règlement de poursuites ou d'actions en justice occasionnées par leur association avec le Fonds et ses filiales, sous réserve de certaines restrictions. Le Fonds a souscrit une assurance responsabilité civile pour les administrateurs et dirigeants, afin de réduire le coût de toute poursuite ou action en justice potentielle future. La durée de l'indemnisation n'est pas explicitement définie et le montant maximal éventuellement payable ne peut être raisonnablement estimé.

c) Le Fonds a reçu des indemnisations pour la réception de substances ou déchets dangereux, toxiques ou radioactifs et a versé des indemnisations à des tierces parties pour la mise en décharge connexe. Les substances ou déchets dangereux, toxiques ou radioactifs sont définis dans les lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux. Des changements aux lois sur l'environnement ou à leur interprétation pourraient faire en sorte que le Fonds doive dédommager les contreparties ou soit dédommagé par elles. Les modalités de l'entente ne sont pas explicitement définies et le montant maximal éventuellement payable ne peut être raisonnablement estimé.

(d) Dans le cours normal de ses activités, le Fonds a conclu des ententes qui prévoient entre autres l'indemnisation de tiers, notamment des conventions d'achat et de vente, des ententes de confidentialité, des lettres de mission qui l'engagent envers des conseillers et des consultants, des contrats d'impartition, des contrats de location, des conventions de prise ferme et des contrats d'agents, des contrats liés aux technologies de l'information et des contrats de services. En vertu de ces ententes, le Fonds peut être tenu d'indemniser les autres parties pour des pertes subies par ces dernières par suite de fausse déclaration ou d'infraction à la réglementation ou par suite de poursuites ou de sanctions légales dont l'autre partie peut faire l'objet en raison de l'opération. Les modalités de ces indemnisations ne sont pas expressément définies, et le montant maximal de tout remboursement potentiel ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

La nature de ces ententes d'indemnisation empêche le Fonds d'effectuer une estimation raisonnable du risque maximal en raison de la difficulté d'évaluer le montant de l'obligation résultant de l'imprévisibilité des événements futurs et de la couverture illimitée offerte aux contreparties. Historiquement, le Fonds et son prédécesseur n'ont pas effectué de paiements considérables en vertu de ces ententes d'indemnisation ou d'ententes similaires et, par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les bilans consolidés relativement à ces ententes.

Le Fonds a été indemnisé à l'égard de diverses questions environnementales, immobilières et autres, y compris à l'égard de passifs d'impôts et d'autres éléments qui existaient le 30 juin 2000 ou auparavant. Les modalités et le montant des remboursements éventuels varient selon la question sur laquelle porte l'indemnisation.

### 18. Régime d'intéressement à long terme

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2003, Holdings a conclu un contrat de fiducie (la « fiducie ») afin d'établir un régime d'intéressement à long terme pour le compte de certains employés, dirigeants ou administrateurs de Holdings et de ses filiales. Le but de la fiducie est de recevoir des sommes d'argent de Holdings et de ses filiales pour le compte de certains employés, dirigeants ou administrateurs, d'acquérir des parts du Fonds sur le marché libre et de détenir les parts acquises pour le compte des participants du régime. Les parts demeureront inscrites au nom de Holdings, le fiduciaire, ou de ses mandataires, jusqu'à ce qu'elles soient rachetées ou vendues par le participant pour qui elles sont détenues ou qu'elles lui soient distribuées. Les distributions reçues par la fiducie doivent être distribuées aux participants proportionnellement à leur quote-part. Le risque maximal encouru par le Fonds à l'égard de la perte se limite à son obligation de financer l'administration de la fiducie ainsi que les indemnités versées à Holdings, aux dirigeants, aux administrateurs, aux employés, aux mandataires ou aux porteurs de parts relativement à divers éléments, notamment, sans toutefois s'y limiter, tous les coûts de règlement de poursuites ou d'actions en justice occasionnées par leur association avec le Fonds et ses filiales, sous réserve de certaines restrictions. Le risque de variations du prix des parts de fiducie est assumé par les participants. Les frais de vente, généraux et administratifs incluent un montant constaté de 630 \$ (néant en 2002) payable à la fiducie au 31 décembre 2003.

### 19. Événement postérieur à la date du bilan

Le 10 février 2004, le Fonds a obtenu un décret du gouvernement du Québec, publié le 4 février 2004, permettant l'agrandissement de la décharge de Lachenaie. Il approuve, sous réserve de plusieurs conditions, le plan d'agrandissement comportant une capacité totale de dégagement prévue de 40,0 millions de tonnes métriques et il limite la capacité d'exploitation approuvée à 6,5 millions de mètres cubes, ce qui devrait correspondre à 5,0 à 6,5 années d'exploitation d'après le volume annuel de déchets solides non dangereux acceptés à la décharge. Le décret porte également le volume maximal d'enfouissement annuel de 0,97 million de tonnes métriques à 1,3 million de tonnes métriques. Des approbations futures visant la poursuite de l'exploitation de la décharge de Lachenaie

devraient accroître la capacité d'exploitation totale de celle-ci de 33 autres millions de mètres cubes et donc sa durée d'exploitation de 35 ans, ces données étant fondées sur les volumes de mise en décharge actuels et sur une exploitation à raison de six jours par semaine. D'autres autorisations d'agrandissement de la décharge de Lachenaie sont requises en vue de l'utilisation complète du dégagement des décharges restant à ce moment. Bien que l'octroi de tout permis soit à l'entière discrétion du gouvernement du Québec, la direction prévoit obtenir les permis nécessaires visant la poursuite de l'exploitation de la décharge avant l'expiration du permis alors en vigueur. Par conséquent, aucune provision au titre de la baisse de valeur de l'écart d'acquisition, des frais reportés ou des actifs liés aux décharges n'a été constatée à l'égard de la décharge de Lachenaie.

À la différence des permis d'exploitation précédents, le Fonds n'est pas tenu d'émettre une lettre de crédit en faveur du gouvernement du Québec à l'égard de l'agrandissement. Cependant, pour chaque mètre cube de déchets accepté, il doit verser dans une fiducie d'utilité sociale un montant payable trimestriellement qui sera déterminé par le gouvernement du Québec.

L'obtention de ce décret oblige le Fonds à payer une redevance de 1,50 \$ par tonne de déchets déversée dans la zone faisant l'objet d'un nouveau permis jusqu'à concurrence d'un montant de 1 500 \$ par année. Cette convention relative aux redevances a une durée de quatre ans et prévoit un paiement cumulatif maximal de 6 000 \$ sur la durée de la convention.

### Définition des termes et notes

A) Tout renvoi à l'expression « BAIIA » dans le rapport de gestion désigne le « bénéfice avant les éléments suivants » de l'état consolidé des résultats ou, de façon plus précise, le « bénéfice avant amortissement, intérêts sur la dette à long terme, gain net sur la vente d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges, autres charges et impôts sur les bénéfices ». « BAIIA » est une expression utilisée par le Fonds qui n'a pas de signification normalisée établie en vertu des principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada. Il est donc peu probable que cette mesure soit comparable à des mesures similaires utilisées par d'autres émetteurs. Le BAIIA est une mesure de la rentabilité du Fonds et, par définition, exclut certaines charges (plus précisément l'amortissement, les intérêts sur la dette à long terme, le gain net sur la vente d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges, les autres charges et les impôts sur les bénéfices). La direction considère ces charges soit comme des charges hors caisse (dans le cas de l'amortissement, du gain net sur la vente d'immobilisations et

d'actifs liés aux décharges et des impôts futurs), soit comme des charges hors exploitation (dans le cas des intérêts sur la dette à long terme, des autres charges et des impôts exigibles). Pour un investisseur, le BAIIA est une mesure financière et d'exploitation de base pour calculer les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution<sup>B)</sup>. Les raisons sous-jacentes à l'exclusion de chacun des postes sont les suivantes :

Amortissement – À titre de poste hors caisse, l'amortissement n'a aucune répercussion sur les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution<sup>B)</sup>.

Intérêts sur la dette à long terme – Les intérêts sur la dette à long terme sont une fonction de la combinaison des capitaux d'emprunt et des capitaux propres de l'entité, ainsi que des taux d'intérêt; à ce titre, ils reflètent les activités de trésorerie et de financement de l'entité et représentent une catégorie de charges différente de celle des éléments du BAIIA.

Gain net sur la vente d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges – Le gain net sur la vente d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges n'a aucune répercussion sur les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution<sup>B)</sup> parce que le produit a été utilisé pour rembourser l'emprunt renouvelable du Fonds.

Autres charges – Les autres charges comprennent les frais de constitution et de développement, les indemnités de départ de membres de la direction, les honoraires de gestion et une gratification non récurrente versée aux cadres relativement à la clôture du premier appel public à l'épargne. Les autres charges étaient exclusives à 3743276 Canada Inc. et sont considérées comme des charges non liées à l'exploitation.

Impôts sur les bénéfiques – Les impôts sur les bénéfiques sont fonction des lois fiscales et des taux d'imposition, et ils sont touchés par des questions qui ne sont pas liées aux activités quotidiennes du Fonds.

Le BAIIA ne devrait pas être interprété comme une mesure du bénéfice ou des flux de trésorerie. Les éléments de rapprochement entre le BAIIA et le bénéfice net sont détaillés dans l'état consolidé des résultats à partir du poste « Bénéfice avant les éléments suivants » jusqu'au poste « Bénéfice net ».

B) Le Fonds a adopté une mesure appelée « flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution », en supplément du bénéfice net, comme mesure du rendement d'exploitation. Le terme « flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution » n'a pas de signification normalisée prescrite par les PCGR et il est donc peu probable qu'il puisse se comparer à des données semblables établies par d'autres émetteurs. Ces données non conformes aux

PCGR sont présentées dans le but de fournir le montant disponible aux fins de distribution aux porteurs de parts. Les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution sont calculés comme suit : le BAIIA<sup>A)</sup> moins les intérêts sur la dette à long terme, les impôts exigibles et les dépenses en immobilisations liées à la maintenance. Les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution ne sont pas nécessairement représentatifs des flux de trésorerie disponibles pour combler les besoins en liquidités, et ne devraient donc pas se substituer aux flux de trésorerie comme mesure d'évaluation de la situation de trésorerie. Toute référence à l'expression « flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution » dans le présent rapport de gestion porte le sens donné dans cette note.

- (1) En mars 2003, l'Institut Canadien des Comptables Agréés a publié une nouvelle norme comptable canadienne relativement aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, qui exige la constatation d'une obligation associée à la mise hors service d'un actif corporel à long terme qu'une entité est légalement obligée de régler. La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 et exige que le Fonds retrace rétroactivement tous ses états financiers consolidés des périodes antérieures présentés aux fins de comparaison. Par conséquent, les états financiers consolidés du 31 décembre 2003 seront retraités aux fins de toute comparaison future. L'adoption de la nouvelle norme comptable devrait avoir une incidence importante sur les actifs liés aux décharges et sur les coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges, mais elle n'aura toutefois aucune incidence sur les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution<sup>B)</sup>.
- (2) Les résultats d'exploitation pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 24 avril 2002 sont les résultats de 3743276 Canada Inc., un des prédécesseurs de BFI Canada Holdings Inc. Le Fonds a acquis indirectement toutes les actions émises et en circulation de 3743276 Canada Inc. le 25 avril 2002, dans le cadre de la clôture de son premier appel public à l'épargne visant le placement de parts de fiducie. Aux fins de présentation de l'information financière, le Fonds ne consolide les résultats de BFI Canada Holdings Inc. avec les siens que depuis le 25 avril 2002. Se reporter au prospectus du Fonds daté du 16 avril 2002 concernant le premier appel public à l'épargne pour une description complète des opérations effectuées en même temps que la clôture du placement en question.
- (3) Le montant total et le montant par part de fiducie des flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution<sup>B)</sup>, ainsi que le total des distributions déclarées et le total des distributions déclarées par part de fiducie pour l'exercice correspondant terminé concernent la période du 25 avril 2002 au 31 décembre 2002.

## Fiduciaires du Fonds de revenu BFI Canada

**Keith Carrigan**<sup>1</sup> est chef de la direction de BFI Canada Inc. depuis juin 2000. Il a à son actif 25 longues années d'une brillante carrière dans le secteur de la gestion des déchets solides. Il a été notamment vice-président de Waste Management Inc. aux États-Unis et président de WMI Waste Management of Canada Inc.

**T. Iain Ronald**<sup>2,3</sup>, a quitté ses fonctions de vice-président du conseil de la Banque Canadienne Impériale de Commerce en février 1995. Il siège actuellement au conseil d'administration de plusieurs sociétés canadiennes ouvertes et fermées, dont Les Compagnies Loblaw Limitée, Strongco Inc., Holt, Renfrew & Co., Ltd., Leon's Furniture Ltd., TransAlta Power Ltd. et Allied Properties REIT.

**Douglas W. Knight**<sup>1,3</sup> est président et chef de la direction de Knight Paton Media Corporation. Auparavant, M. Knight a occupé les fonctions d'éditeur et de chef de la direction du Financial Post, de 1992 à 1997, et du Toronto Sun, de 1997 à 2000 et de directeur général de Counsel Corporation de 2000 à 2001.

**Daniel R. Milliard**<sup>2,3</sup> est président et chef de la direction de Natural Convergence Inc. M. Milliard a occupé auparavant les postes de chef de la direction de GT Group Telecom Inc., et de président et directeur de l'exploitation de Hyperion Communications (à présent Tel-Cove Inc.). M. Milliard siège actuellement au conseil d'administration de plusieurs organismes, parmi lesquels le Charles Cole Hospital; le Smeal College of Business Advisory Board, Penn State University; et le School of Information Science and Technology Advisory Board, Penn State University.

**Joseph H. Wright**<sup>2</sup> est associé directeur général de Barnagain Capital depuis février 2001. Précédemment, il a été associé directeur général de Crosbie & Company Inc., après avoir été président et chef de la direction de la Société de Banque Suisse (Canada). M. Wright est actuellement président du conseil et fiduciaire de O&Y REIT, et siège au conseil d'administration de plusieurs sociétés canadiennes, dont Les Compagnies Loblaw Limitée, la Banque le Choix du Président, Call-Net Enterprises Inc., Hip Interactive Inc., Sarnia Hydro/Bluewater Power et Chartwell Seniors Housing REIT.

**James Temple**<sup>1</sup> possède une riche expérience dans le secteur de la gestion des déchets solides et a déjà occupé le poste de président de WMI Waste Management of Canada Inc. Ces dernières années, il a siégé au conseil d'administration de plusieurs sociétés ouvertes.

---

<sup>1</sup>Comité de sécurité et d'hygiène du milieu

<sup>2</sup>Comité de vérification

<sup>3</sup>Comité de rémunération et de régie d'entreprise



De gauche à droite : Keith Carrigan, T. Iain Ronald, Daniel R. Milliard, James Temple, Douglas W. Knight et Joseph H. Wright

## Régie d'entreprise

Fidèle à sa volonté d'amélioration continue, BFI Canada conduit une évaluation permanente de ses pratiques de régie d'entreprise afin de s'assurer qu'elle continue de satisfaire ou de surpasser toutes les lignes directrices et tous les règlements pertinents. Pour ce faire, elle compte principalement sur l'expérience de ses fiduciaires pour montrer l'exemple en matière de régie d'entreprise parmi les fonds de revenu. BFI Canada est convaincue que les pratiques de bonne régie d'entreprise et de communication fidèle rehaussent substantiellement la valeur procurée aux porteurs de parts.

BFI Canada satisfait ou dépasse donc les lignes directrices de la Bourse de Toronto en matière de régie d'entreprise (consultables en ligne sur [www.tsx.com/en/profile/tsxlistedcompany.html](http://www.tsx.com/en/profile/tsxlistedcompany.html)). Les pratiques de régie d'entreprise ont fait l'objet d'importantes modifications au cours de l'année écoulée, dont notamment la présentation d'un projet de norme d'information en matière de régie d'entreprise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Ces nouveaux régimes de régie d'entreprise devraient entrer en vigueur à la fin de 2004. Nos fiduciaires s'efforcent de devancer l'évolution en matière de régie d'entreprise, si bien que la plupart des pratiques du Fonds de revenu BFI Canada sont d'ores et déjà en conformité avec les lignes directrices actuelles. Les fiduciaires du Fonds suivent en outre de près les nouveaux développements dans ce domaine afin de veiller à leur intégration à nos pratiques et procédures de régie d'entreprise.

Conformément à ces politiques, BFI Canada a nommé une majorité des fiduciaires indépendants. De nos six fiduciaires, cinq sont indépendants au sens des lignes directrices de la Bourse de Toronto, soit Douglas Knight, Daniel Milliard, Iain Ronald (notre président non exécutif du conseil), James Temple et Joseph Wright. Keith Carrigan, président et chef de la direction de BFI Canada, est le seul fiduciaire ayant un lien avec l'entreprise. Le comité de vérification et le comité de rémunération et de régie d'entreprise de BFI Canada sont composés entièrement de fiduciaires externes.

Pour une description complète de la conformité du Fonds aux lignes directrices en matière de régie d'entreprise de la Bourse de Toronto, consultez la circulaire d'information – sollicitation des procurations pour l'assemblée des porteurs de parts du 20 avril 2004.



## Renseignements sur la société

### SIÈGE SOCIAL

Fonds de revenu BFI Canada  
135 Queens Plate Drive, bureau 300  
Toronto (Ontario) M9W 6V1  
Téléphone : (416) 741-5221  
Télécopieur : (416) 741-4565  
Site Web : [www.bficanada.com](http://www.bficanada.com)

### RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Pour de plus amples renseignements sur BFI Canada ou pour figurer sur la liste d'envoi des rapports trimestriels et communiqués de presse, veuillez communiquer par :

Téléphone: (416) 741-5221  
Courriel : [investorrelations@bficanada.com](mailto:investorrelations@bficanada.com)

### VÉRIFICATEURS

Deloitte & Touche s.r.l.  
Toronto, (Ontario)

### AVOCATS

Goodman and Carr s.r.l.  
Toronto (Ontario)

### TITRES COTÉS

Bourse de Toronto  
Symbole : BFC.UN

### AGENT DES TRANSFERTS ET DES REGISTRES

Computershare Trust Company of Canada  
100, avenue University  
Toronto (Ontario) M5J 2Y1

### ASSEMBLÉE ANNUELLE

L'assemblée annuelle des porteurs de parts aura lieu le mardi 20 avril 2004 à 10 h (HE) au  
TSX Conference Centre  
The Exchange Tower, 130, rue King Ouest  
Toronto (Ontario)

Notre modèle de réussite – l'amélioration continue



**Fonds de revenu BFI Canada**

135 Queens Plate Drive, bureau 300

Toronto (Ontario) M9W 6V1

Téléphone : (416) 741-5221

Télécopieur : (416) 741-4565

Site Web : [www.bficanada.com](http://www.bficanada.com)